

Les libéraux et la  
contribution navalePAS PLUS AUJOURD'HUI QUE LE 29 MARS 1909, ILS N'AC-  
CEPTERONT LE PRINCIPE D'UNE CONTRIBUTION EN  
ARGENT

L'idée de "commuer" l'obligation morale du Canada à faire sa part pour la défense navale de l'empire en une contribution en argent, est déjà vieille. Elle fut présentée pour la première fois par M. Chamberlain, alors ministre des Colonies, à la première conférence impériale en 1897 et fut repoussée.

En 1902, M. Chamberlain revenait à la charge et le ministre des Colonies à ce moment, lord Selborne, la présentait de nouveau à la conférence. Sir Wilfrid Laurier y répondait par les déclarations souvent citées lors du débat sur la loi navale Laurier, que le Canada préférerait organiser, lorsque ses moyens le lui permettraient, sa marine locale.

Ce fut, comme on le sait, le germe de la loi de la marine Laurier. Faut-il répéter le texte de la déclaration ministérielle de 1902? En voici la partie la plus significative :

"Jusqu'à présent, les dépenses du Canada pour le service de sa défense sont limitées à l'organisation militaire. Le gouvernement canadien est prêt à considérer également le côté naval de la défense. Sur les côtes maritimes du Canada, il y a un grand nombre d'hommes admirablement doués sous le rapport des aptitudes requises pour former une réserve navale, etc."

En 1907, la résolution du Dr Smart, proposant que les colonies autonomes décident à leur choix soit de former des marines locales, soit de faire des contributions en argent, était repoussée par Sir Wilfrid Laurier, parce qu'elle comportait, précisément, la possibilité d'une contribution en argent.

En 1909, enfin, l'hon. Geo. E. Foster terminait son discours sur la résolution qu'il avait présentée par ces paroles :

"Que le très hon. premier ministre me permette de lui dire que si, après mûre délibération, il propose à notre parlement l'adoption d'une mesure nous permettant de faire face d'une manière convenable à ce besoin urgent, sous forme de l'offre gracieuse d'un dreadnought ou d'une subvention en argent, notre parti l'appuiera, notre parti témoignera de son dévouement au Canada en approuvant cette mesure."

Et de la discussion qui suivit sortit la résolution du 29 mars, à laquelle M. Borden avait collaboré, et qui disait formellement que "le système des contributions en argent n'était pas la solution la plus satisfaisante de la question de la défense."

Sir Wilfrid Laurier y avait été très explicite. Il avait déclaré :  
"Si j'ai bien compris, il (M. Foster) insiste pour que nous fassions quelque chose, mais quant à la forme particulière que doit revêtir notre action, quant à savoir si nous devons verser une certaine somme au trésor impérial ou améliorer notre défense maritime, il ne le dit pas. Pour lui, c'est une question libre. POUR NOUS ELLE NE L'EST PAS, et dans les récentes événements nous ne voyons aucune raison de nous départir de la règle que nous avons posée en 1902."

A l'encontre des si nombreux changements de politique de M. Borden, Sir Wilfrid Laurier peut opposer une absolue continuité, une unité absolue de sentiments, de programme et d'action.

Un confrère a prétendu que, depuis 1910, la situation avait beaucoup changé et que ce changement justifiait l'adoption d'une nouvelle politique. Mais il n'a pas pris la peine de montrer en quoi la situation était changée, sauf sur un seul point. Ce point c'est que, aujourd'hui, les conservateurs sont au pouvoir. Pour le reste, le mémoire de l'amirauté ne démontre aucun changement depuis 1909.

C'était, à cette époque, et c'est encore aujourd'hui l'activité formidable des constructions navales allemandes qui constituait le danger. C'est encore aujourd'hui le péril allemand qui nous est présenté et qui sera le motif de notre action.

Ce péril allemand s'est-il aggravé? Le mémoire de l'amirauté n'en dit rien.

Pas plus aujourd'hui que le 29 mars 1909, on ne peut logiquement prétendre qu'il y a urgence immédiate et que la réponse à cette urgence c'est un cadeau à l'Angleterre de \$35,000,000.

Donc, pas plus aujourd'hui que le 29 mars 1909, le parti libéral ne peut accepter la proposition d'un don de \$35,000,000 à l'amirauté anglaise, au lieu d'une marine canadienne autonome.

Autour du discours  
de M. BordenINCORRECTIONS ET INCIDENTS COMIQUES. — A QUOI TIEN-  
NENT LES DESTINEES DES EMPIRES

M. R. L. Borden devait avoir conscience qu'il accomplissait un acte d'une extrême gravité pour l'avenir du Canada, en proposant, à la demande de l'amirauté anglaise, la contribution de \$35,000,000.

Ce qui nous le fait supposer, ce sont quelques incidents de la séance et principalement de son discours, qui semblent indiquer qu'il n'était pas à ce moment, maître absolu de ses nerfs. D'autres incidents ont plutôt égayé l'auditoire au dépens du décorum et malgré la solennité de l'heure.

Dans la première catégorie se place ce singulier oubli du premier ministre, d'un parlementaire de seize ans d'expérience, que tout bill comportant ouverture de crédit doit être précédé d'une résolution énonçant la nature et la raison de ce crédit, laquelle résolution doit être accompagnée d'une recommandation écrite du gouverneur général.

C'est généralement sur la résolution que se fait la principale discussion du principe de la mesure, non encombrée des détails que doit contenir le bill.

Or M. Borden, sans recommandation du gouverneur, sans résolution préalable a tout simplement présenté son bill en première lecture.

Il a fallu que le Dr Sproule, le président de la Chambre, lui fasse remarquer ce manquement aux règles qu'il a dû s'engager à régulariser. De ce chef, donc, on ne peut consi-

dérer le bill de M. Borden comme régu-  
lièrement devant la Chambre et quoique, par une courtoisie dont les conservateurs dans l'opposition eussent certainement été incapables, l'opposition n'ait pas insisté pour que le premier ministre rentre son discours prématuré, il est impossible de continuer la discussion de la proposition Borden avant que le gouvernement ait observé les règles de la chambre.

Et cela va obliger le gouvernement — et non l'opposition, comme le disent à tort les journaux conservateurs, — à demander l'ajournement du débat à une date ultérieure, probablement à jeudi.

Le second incident d'une nature sérieuse quoique moins grave, c'est que M. Borden a lu son discours, ce qui est encore une violation des règles de la chambre.

Deux jours auparavant, un député canadien-français adressait la parole à la chambre, en anglais, en s'aidant de notes qu'il avait devant lui. Un député conservateur, M. Lancaster, s'y objecta, prétendant que son collègue lisait son discours. Et sur appel au président de la Chambre, le Dr Sproule donna lecture du règlement interdisant la lecture des discours. Le député canadien-français se soumit et renouça à se servir de ses notes.

Il eut été de bonne guerre de la part de l'opposition de rappeler le

## Qu'attendent-ils ?

PAS UN MOT DANS LE "DEVOIR" SUR LES TRENTE-CINQ MIL-  
LIONS

Tandis que tous les journaux du pays sans exception ont formulé leur opinion sur la politique navale de M. Borden, ni le "Devoir" ni son directeur, M. Bourassa, ne se sont pas encore prononcés à ce sujet.

Qu'attendent-ils donc, ces champions maquillés de notre autonomie, pour protester contre les trente-cinq millions de M. Borden ?

M. Bourassa a bien pris la plume, hier ; mais c'était pour nous raconter les succès oratoires qu'il a remportés dans Ontario, et incidemment pour souscrire à sa manie d'insulter Sir Wilfrid Laurier et le traiter d'"opportuniste louvoyant."

La vanité d'orateur de M. Bourassa et sa rancune contre Laurier sont, à ses yeux, choses beaucoup plus importantes que le problème qui agite en ce moment tout le Dominion.

M. Bourassa, pour les satisfaire, remplit des colonnes de son journal. Mais il n'a pas encore trouvé une seule ligne pour protester contre les trente-cinq millions.

Ce dénonciateur farouche de conspirations imaginaires trame-t-il quelque chose dans l'ombre ?

premier ministre à l'observation des règles de la Chambre. Elle ne l'a pas voulu. Elle préfère laisser ces mesquineries à la majorité conservatrice.

Mais cette incorrection elle-même a donné lieu à un incident comique qui a été souligné, discrètement, par un sourire général de l'opposition.

La lumière, à l'endroit d'où parlait M. Borden, n'était pas très bonne ; le temps était sombre et le premier ministre ne pouvait suivre qu'avec peine le manuscrit, pourtant largement espacé, qu'il lisait. Il dut faire signe à un collègue qui appela un page et l'envoya chercher les lunettes que le premier ministre avait oubliées dans son bureau.

Si, à l'aide de ces lunettes, M. Borden a vu momentanément plus clair, on ne peut pas dire qu'il ait vu plus large ni plus loin. Il est resté aussi étroit de vues et aussi myope avec ses lunettes qu'auparavant.

Et enfin, pour achever de déridier la chambre, un quatrième incident comique s'est produit, qui a failli dégénérer en accident....

Pour donner plus d'espace aux gestes de M. Borden, son voisin de pupitre, M. Pelletier, avait attiré vers lui le fauteuil du premier ministre. Or, à un moment donné, vers la fin de son discours, le président de la Chambre, le Dr Sproule, s'étant levé pour faire une observation, M. Borden voulut s'asseoir. Vous voyez ça d'ici... Ne trouvant pas à portée de son postérieur l'appui qu'il comptait y trouver, M. Borden n'eut que le temps de s'accrocher d'instinct aux bords de son pupitre et il évita ainsi, non sans provoquer une hilarité générale, une chute qui aurait pu avoir de graves conséquences... physiques et politiques. Car chacun sait que, en vertu de notre constitution, la chute du premier ministre entraîne la chute du ministère tout entier....

A quoi tiennent les destinées des empires !...  
C'est pour faire oublier sans doute cet incident risible, sinon ridicule, que M. Joseph Rainville s'empresse, dès que M. Borden se fut raccroché à son siège, d'entonner, avec un zèle de nouveau converti, le chant de "Rule Britannia" !  
Tout de même quel bruit d'aurait fait dans l'empire britannique, si M. Borden était tombé en proposant sa contribution de \$35,000,000 !

## BILLET DU MATIN

En causant d'éducation...

Nous causons éducation, et quel qu'un se mit à parler de l'enseignement secondaire :

— Je crois, dit-il, qu'en général les cours classiques que nous avons suivis dans nos collèges ne sont pas assez sérieux ; on y fait la classe pour les derniers, pour que les moins forts suivent sans trop de difficulté et pour que l'on puisse dire aux parents, le dimanche, au "parloir" : "Votre petit, il ne va pas mal ! Et il obtient une bonne moyenne." Et tout cela se fait au détriment des meilleurs talents, qui n'apprennent pas à travailler, qui suivent le cours et passent leurs examens avec trop de facilité, et qui se font à l'avance une mentalité qu'il leur faut ensuite détruire, quelquefois avec peine, quand ils sont lancés dans la vraie lutte de la vie.

— Et je vois à cela une autre objection. C'est que de la sorte, celui qui a des aptitudes un peu générales, n'arrive pas à se spécialiser et à découvrir de quel côté ses facultés le doivent pousser. Tout lui étant facile, il se croit autant de talent pour les sciences exactes que pour la discussion philosophique, pour la trigonométrie que pour l'analyse du laboratoire. Il effleure tout, et ne s'attache à rien. Alors, il choisit sa carrière pour des raisons extérieures à ses talents propres ; il se fait avo-

cat comme son père, médecin comme son oncle, notaire comme son beau-frère, sans se soucier s'il a autre chose de commun avec eux que le nom et la parenté. Que de mauvais avocats perdent leurs causes qui auraient guéri leurs malades ! et que de piètres esculapes ne peuvent rajuster la jambe d'un client qui le pourraient de la classe d'un contrat !

— C'est juste ! Et puis, l'émulation que l'on développe chez l'élève n'est pas la meilleure. Il ne cherche pas nécessairement à faire un bon travail, il cherche à être premier ; et pour cela il lui suffit d'aller juste un peu plus vite que son voisin. On oublie trop qu'être à la tête d'une classe médiocre, cela vaut souvent moins que d'être au milieu d'une classe studieuse et intelligente. Et vous le savez, ce sont les premières compositions qui déterminent le maximum relatif des points accordés, car on tient avant tout à ce que les résultats aient bonne apparence, et que les élèves paraissent "avoir du succès." Tel travail médiocre est primé qui n'obtiendrait pas la moitié des points dans la classe voisine.

— De sorte que l'enseignement prend moins la forme d'une éducation de caractère et d'intelligence, où l'on travaille le plus possible afin d'avoir les meilleurs résultats possibles, que celle d'un concours où il suffit d'arriver premier, même sans travail et sans résultat appréciable.

— Evidemment, c'est là la grande difficulté, de faire produire à chaque élève le maximum de travail, et de l'habituer à travailler pour s'instruire et non pour avoir une meilleure note que son voisin. Mais c'est selon qu'il se rapproche ou s'éloigne de cet idéal qu'un système d'enseignement est plus ou moins bon.

C'est sur cet aphorisme que la conversation prit fin.

GRAINDORGE.

## Nous descendons

Donc, M. Borden veut nous réduire au rang de colonie payant tribut, alors que la politique libérale d'une marine autonome nous donnait le caractère d'une jeune nation alliée, au sein de l'Empire britannique.

## Cette campagne

Quand les nationalistes faisaient leur ridicule et honteuse campagne soi-disant autonomiste, voilà où ils nous menaient.

Il n'est pas d'exemple, dans toute notre histoire politique, où de plus absurde aveuglement ou de plus cynique mauvaise foi.

## SACS A MAIN

NOUVEAUX MODELES

## POUR DAMES



L'ensemble le plus varié et le mieux choisi qui se puisse voir.

Comprenant toutes les dernières formes dans les cuirs les plus recherchés et les plus fins, montures argent sterling, or bruni ou mat ou recouvertes en cuir.

Fermoirs spéciaux à l'épreuve des voleurs.

Les dames sont cordialement invitées à venir visiter notre exposition. La même attention leur est assurée, qu'elles aient ou non l'intention d'acheter.

UN IDEAL CADEAU  
DE NOEL

Lamontagne Limitée

BLOC BALMORAL

UN IDEAL CADEAU  
DE NOEL

338 Rue Notre-Dame Ouest.

Près de la rue McGill.

Montréal.

211-1-P

LISEZ  
**L'ALMANACH  
DU  
PEUPLE**  
DE  
**1913**

Il sera en vente partout  
le 15 Décembre.

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LTÉE.  
79 Rue St-JACQUES  
MONTREAL

Pour l'achat de vos étrennes, n'oubliez pas de visiter la  
**Librairie BEAUCHEMIN**  
79 Rue St-Jacques, Montréal

## Autonomie

M. Borden a abdiqué son initiative comme premier ministre, et il se dérobe derrière un rapport de l'amirauté qui lui dicte jusqu'aux chiffres de sa politique.

Nous avons été habitués, pourtant, à nous gouverner nous-mêmes.

## A deux mains

Pelletier, Nantel, Coderre, Sévigny, Blondin, Lésperance, Rainville et tous ceux qui ont fait la campagne nationaliste !

Tous ces gens-là vont voter à deux mains la contribution.

## En 1909

En 1909, M. Borden et ses amis étaient pour la marine et contre la contribution.

La situation n'a pas changé depuis ; qu'est-ce qui a donc modifié leur façon de voir ?

CHEZ  
**FREEMAN** LUNCH au COMPTOIR  
SERVI PROMPTEMENT  
**POUR LES HOMMES D'AFFAIRES**  
PRIX MODERES  
REZ-DE-CHAUSSEE EDIFICE TRANSPORTATION,  
EN FACE DU BUREAU DE POSTE

**A QUI LA CHANCE**  
6 terrains de 25x85 Rue Querbes  
Outremount  
ENTRE LAJOIE ET VAN HORNE  
A \$1,121. Le pied seulement. S'adressez à  
**J. A. ROY**  
20 St-Jacques Main 1318  
210-3-P

## PALETOTS

C'est le temps ou jamais de vous procurer un bon paletot.  
Notre assortiment est considérable et des plus complets.

Hâtez-vous de venir faire votre choix.

**PALETOTS GARNIS** En loutre ou castor.  
En Mouton de Perse.  
Garnis et doublés  
en Fourrure... **\$35 à \$125**

**McComber & Cummings**

Coin Saint-Paul et Saint-Sulpice.



## Lettre d'Ottawa

OU L'ON TROUVE QUE LE GOUVERNEMENT A REMPLACÉ UN HONNÊTE HOMME PAR UN FAUSSEMENT QUI ÉTAIT EN PRISON LORS DE SA NOMINATION. — LE PREMIER MINISTRE A LA MERCI DE SIR WILFRID LAURIER À PROPOS DE LA PROCÉDURE DE LA LOI NAVALE. — LE RAPPORT DES COMMISSAIRES DU SERVICE CIVIL.

(De notre correspondant parlementaire)

Ottawa, 9. — On aurait pu croire que, sous le rapport des destitutions, le gouvernement Borden avait déjà établi un record imbattable en congédiant un homme qui, depuis plusieurs années, reposait en paix à quelques pieds sous terre; mais il n'en est rien. La Chambre a appris avec stupéfaction, aujourd'hui, que le ministre de la Marine avait nommé comme gardien des pêcheries à Arichat, N.E., un homme qui, au moment de sa nomination purgait un terme de douze mois pour faux.

C'est M. Kite, député de Richmond, N.E., qui a dévoilé le pot aux roses. M. Kite voulait avoir tous les documents se rapportant à la destitution de M. Poirier et Boyle, destitués par le gouvernement conservateur, et a fourni à ce sujet des informations intéressantes. Il appert, d'après les déclarations du député de Richmond, que M. Poirier reçut, quatre jours après l'emprisonnement d'un certain capitaine Andrew Landry, arrêté et emprisonné pour faux, ordre, de la part du département de la Marine de remettre entre les mains du nommé Landry toutes les bouées et appareils appartenant au gouvernement.

M. Poirier, tout naturellement, répondit au ministre qu'il ne pouvait ce faire, attendu que le moment où Landry était en prison à ce moment-là. Deux mois plus tard, cependant, celui-ci était relâché et, quatre jours après, il prenait la place de M. Poirier. Le gouvernement, dans la circonstance, remplaçait un honnête homme par un faussaire.

Et qui répondit à cela? M. Hazen tout simplement qui déclara qu'il ne savait pas que M. Landry fut le même que celui qui avait été condamné à la prison. Il semble tout de même

extraordinaire qu'un membre du Cabinet ne sache pas ce que M. Doherty, ministre de la Justice et solliciteur Général, a décidé en rapport avec certains cas soumis à sa juridiction. Et l'hon. M. Hazen a voulu paraître sincère en déclarant que l'affaire se traitait, avant longtemps, tirée au clair. Mais le sera-t-elle jamais? Voilà le hic. N'empêche qu'à l'heure actuelle le gouvernement a, à son emploi un homme qui a purgé quelques mois de prison pour faux. Et c'est ce que M. Borden nous promettrait en fait de réforme du service civil. Ou allons-nous, grands dieux?

Autre incident de la journée: Le premier ministre a présenté, jeudi son projet de loi touchant l'aide à donner à la Grande-Bretagne en rapport avec la défense navale de l'empire. Or, il appert, aujourd'hui que ce projet de loi est ultra vires par le fait que le montant de la contribution avait été laissé en blanc. Et voilà aujourd'hui l'hon. M. Borden à la merci du chef de l'opposition car, si celui-ci insistait, toute la procédure précédant l'introduction du bill serait de nul effet, mais sir Wilfrid Laurier a des idées plus larges. Il en a fait preuve jeudi alors qu'il a consenti à la présentation du bill bien que la résolution préalable n'ait pas été approuvée, tel que le requiert le règlement de la Chambre à ce sujet. C'est donc à Sir Wilfrid que M. Borden devra encore une fois de sortir du pétrin, car s'il n'en avait été ainsi, le premier ministre aurait été obligé de prononcer une deuxième fois son discours de jeudi dernier.

Et dire que les journaux conservateurs viendront déclarer après cela, que les libéraux ont l'intention de faire de l'obstruction. Non, vrai! (A suivre à la page 4)

## Ils ne peuvent se faire payer

LA COUR SUPREME DES ETATS-UNIS REFUSE DE RECONNAÎTRE LES CREANCES DES TRUSTS

Washington, 9. — Les trusts ne pourront plus percevoir le montant des dettes qui leur sont dues, selon une décision rendue par la Cour Suprême aujourd'hui.

Cette décision vint à la suite d'une poursuite intentée par la Corn Products Co., à la D. R. Wilder Manufacturing Company, d'Atlanta, Ga., pour rentrer en possession de la somme de \$1,247.

Dans sa défense la compagnie d'Atlanta, prouva que la "Corn Products Co." avait essayé de monopoliser le commerce de la canne à sucre, et qu'elle s'était mise en contravention directe avec la loi Sherman, contre les trusts, s'engageant à faire une réduction de dix pour cent sur chaque achat, à condition que l'acheteur ne se servit que de la Corn Product Company, durant l'année suivant l'achat.

La formation deviendrait aussi dangereuse que la Standard Oil Company. On croit cependant que, malgré l'opposition du centre cléricale, des Polonais et de quelques autres factions, une mesure sera passée, en Chambre, expulsant la Standard Oil Company de l'Allemagne.

Le secrétaire d'Etat Kuehn, en terminant le débat, dit que le gouvernement accepterait volontiers les vues du parlement sur cette question, pourvu que l'idée fondamentale de la mesure fut conservée.

## Ont-ils violé la loi Sherman?

DES REPRESENTANTS DE TOUS LES ETATS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE COMPARAITRONT, DEMAIN, AU CONGRES, POUR DEMANDER L'APPLICATION DE LA LOI CONTRE LE G. T. B. ET LE N. Y. & N. H., QUI AURAIENT VIOLÉ LA LOI ANTI-TRUST SHERMAN.

Washington, 9. — Des représentants officiels de tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre comparaitront bientôt devant le comité des règlements de la Chambre, pour demander l'application immédiate de la motion du représentant O'Shaughnessy, du Rhode-Island, autorisant une enquête sur les affaires du Grand Tronc et du New-York, New-Haven and Hartford Railroad, où la loi Sherman contre les trusts aurait été violée.

La commission des règlements tiendra audience pour les représentants, demain et mercredi, et l'on ne croit pas qu'il fasse son rapport à la Chambre avant jeudi.

Voici la liste de ceux qui paraîtront devant le comité des règlements: Robert E. Denton, président de la commission des chemins de fer du New-Hampshire; Henry F. Davis, représentant de la ville de Wor-

chester, Mass.; Norman H. White, du New-Hampshire; Lynn H. Wilson, représentant le Connecticut; Wm. C. Bliss, président de la Commission des Utilités Publiques du Rhode-Island; le colonel Robert F. Rodman, du Rhode-Island; M. McLeod, de la commission des chemins de fer du Massachusetts; M. Flynn, représentant le "Corporation Council" de Boston, et des maires de Providence, Woonsocket et Pawtucket, R.I.

La vice-président Butler, du New-York, New-Haven and Hartford, est le seul représentant de cette compagnie, qui a notifié le comité de son intention d'être présent demain.

On ne sait pas encore si le gouvernement donnera le droit au président Mellen, de New-Haven, de témoigner devant le grand jury de New-York, qui tient actuellement une enquête sur la situation.

# C'EST UNE VIOLATION DU TRAITÉ HAY-PAUNCEFOTE

DANS UNE NOTE ADRESSEE AU DEPARTEMENT D'ETAT DES ETATS-UNIS ET REMISE, HIER, AU SECRETAIRE KNOX, SIR EDWARD GREY DECLARE QUE LE BILL DU CANAL DE PANAMA, TEL QU'ADOPTÉ PAR LE CONGRES AMERICAIN, EST UNE VIOLATION DU TRAITÉ HAY-PAUNCEFOTE.

Le ministre britannique demande que la question soit soumise à un tribunal d'arbitrage et déclare que M. Taft n'a pas considéré le côté anglais de la question en approuvant le bill. — Le président Taft aurait l'intention de régler cette question avant d'abandonner les rênes de l'administration.

Washington, 9. — L'ambassadeur anglais aux Etats-Unis, M. James Bryce, a, aujourd'hui, présenté au secrétaire d'Etat Knox la note formelle de la Grande-Bretagne, protestant contre cette clause de l'acte du canal de Panama par laquelle les seuls vaisseaux américains sont exemptés de taxes de passage à travers le canal.

La note élabore surtout les objections qui ont été présentées au département d'Etat, en juillet dernier. Voici ces objections en résumé: "Que c'était une violation formelle de la loi Hay-Pauncefote d'exempter les vaisseaux américains, se servant du canal, de droit de péage, que la même objection pouvait aussi s'appliquer au commerce maritime tout le long de la côte, vu l'impossibilité probable de régulariser des lois qui affecteraient le seul commerce maritime américain.

De plus, Sir Edward Grey indique très clairement qu'une très forte résistance sera faite à toute tentative d'exclusion du canal tous les bâtiments anglais possédés par les chemins de fer canadiens, et dont les propriétaires pourraient être trouvés coupables de violer la loi Sherman contre les trusts.

Il indique aussi que le fait d'exempter les vaisseaux américains de droits de péage peut amener les autres nations à exercer la même rigueur envers le commerce maritime américain.

Tout le contenu de la note tend à démontrer que l'acte des Américains est en contradiction directe avec les termes du traité Hay-Pauncefote, et qu'il est clair que le président Taft avait tort de se ranger du côté adverse.

En somme, la note de l'Angleterre est une explication de la différence de vues existant entre les deux gouvernements relativement au traité Hay-Pauncefote et une demande que les difficultés soient réglées par un travail d'arbitrage.

Le secrétaire Knox a écouté attentivement la lecture de cette note et a promis d'y porter toute son attention.

On dit cependant dans les cercles officiels que c'est l'intention du président Taft de régler définitivement cette question, avant de terminer

son administration, soit en recommandant au Sénat de soumettre les difficultés à l'arbitrage, soit en traitant directement avec l'Angleterre pour en venir à une entente.

Sir Edward Grey commence sa note en déclarant que le président Taft n'apprécie pas assez le point de vue anglais, et même, qu'il a mal compris la note du 3 juillet. Il fait remarquer que le gouvernement anglais ne cherche pas à empêcher les Etats-Unis de voter des subsides à leurs propres vaisseaux traversant le canal; qu'il ne cherche pas non plus à priver les Etats-Unis de la liberté qu'ils ont, comme toute autre nation, d'encourager leur commerce maritime par des subsides.

Le but des Etats-Unis, en négociant le traité Hay-Pauncefote, était de recouvrer leur liberté d'action et d'obtenir le droit, dont ils s'étaient départis, par le traité Clayton-Bulwer, de construire eux-mêmes le canal.

Mais cette complète liberté d'action devait être limitée par le maintien du principe d'égal traitement pour les navires anglais et américains. Le mot "neutralité", dans le préambule du traité Hay-Pauncefote, ne s'applique pas seulement aux opérations des belligérants, il s'applique aussi au système de droits égaux prévu par l'article 8. Une protection commune et un traitement égal sont les seules questions auxquelles la neutralité doit s'appliquer. "Ce n'est certainement pas l'intention du gouvernement des Etats-Unis, dit Sir Grey, de rendre responsable ce pays de la protection du canal dans l'avenir. La neutralité doit donc s'appliquer à un système de droits égaux."

Le document déclare que la situation créée par la substitution du traité Hay-Pauncefote au traité Clayton-Bulwer est identique à celle qui a résulté du traité de 1909 concernant les eaux limitrophes, conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, traité par lequel les eaux limitrophes doivent être libres et ouvertes au commerce, clause qui s'applique également et sans distinction aux habitants, aux navires, aux embarcations des deux pays. Mais tous ces règlements et tous ces droits doivent s'appliquer également aux sujets ou aux citoyens des parties contractantes, et ceux-ci doivent être placés sur un

piéd d'égalité dans l'usage des dites eaux.

On affirme aussi qu'une clause semblable, mais plus restrictive était insérée dans le traité de Washington, et on rappelle que les Etats-Unis ont protesté, comme violation de l'égalité des droits, contre un système introduit par le Canada de rabaisser certaines marchandises passant par le canal Welland, et maintenant en raison de cette protestation, le système a été abandonné.

A propos du troisième article du traité Hay-Pauncefote, la note fait ressortir que la première des règles du Canal de Suez adoptée pour le canal de Panama, est que la voie d'eau devra être libre et ouverte aux navires de commerce et de guerre de toutes les nations observant les règlements, sur un pied d'égalité complète, de sorte qu'il n'y ait aucune différence entre ces nations. On dit que la déclaration du président diffère entièrement des clauses réelles, quand il interprète les mots "toutes les nations" comme excluant les Etats-Unis, parce qu'ils ont construit le canal sur leur propre territoire et qu'ils ont ainsi acquis le droit absolu de propriété, droit qui leur permet de régler l'usage du canal, pour leur commerce, comme ils l'entendent.

Le gouvernement anglais, dit Sir Edward Grey, considère que les Etats-Unis, par le traité Bulwer se sont départis du droit de construire le canal, et que par le traité Hay-Pauncefote, ils ont recouvré ce droit, à la condition que les navires anglais seraient le même traitement que les navires américains. Mais je ne vois pas pour quelle raison le gouvernement de Sa Majesté aurait répudié le traité Bulwer, si le traité Hay-Pauncefote ne lui donnait pas plus d'avantages.

Le Sénat des Etats-Unis, réplique que les termes "toutes les nations" ne peuvent pas inclure les Etats-Unis, parce qu'alors ils seraient privés du droit de ravitailler leurs troupes et leurs navires de guerre, sur leur propre territoire.

Mais cet argument est vite détruit par tout homme qui voudrait bien étudier le traité Hay-Pauncefote, et faire un rapprochement avec les conventions du canal de Suez. Comme (A suivre à la page 4)

## LE CONFLIT EUROPEEN EST A CRAINDRE

L'ATTITUDE ÉTRANGE QUE PREND L'AUTRICHE CAUSE UN PROFOND MALAISE EN EUROPE. — LA MOBILISATION DE LA RUSSIE ENERVE LES PUISSANCES.

Une panique financière règne en Autriche. — Les Etats de la Triple Alliance commencent à montrer les dents. — La Turquie a nommé ses plénipotentiaires.

Londres, 9. — Aucune explication n'a encore été donnée à propos de la démission soudaine du ministre de la Guerre de l'Autriche-Hongrie, le général Auffenrey, et du chef de l'état-major général. Ceux-ci ont déclaré que leur action était due à des raisons personnelles, mais leur démission venant dans un tel temps, l'on ne peut douter qu'elle aura une vaste signification politique.

On trouve que la nomination du général Schemma comme chef d'état-major général, l'annonce du renouvellement du Drubund et l'emprunt temporaire de \$50,000,000 contracté par l'Autriche-Hongrie, ne peuvent avoir qu'un effet inquiétant sur la situation internationale.

L'on suppose que l'Autriche veut exercer une grande influence dans les procédures de la prochaine conférence, à Londres, spécialement pour prévenir l'entrée de la Turquie dans la fédération des Balkans.

On sait que le ministère de la Guerre autrichien est enflammé contre la Russie, dont l'attitude, dit-il, est due à l'alliance franco-russe.

Plusieurs journaux autrichiens représentent le parti de la guerre vont jusqu'à dire que si la Russie ne cesse pas de mobiliser ses troupes, les pouvoirs composant la Triple Alliance se jetteront sur la France et l'écarteront avant que la Russie puisse intervenir.

En attendant, les menaces de guerre ont un effet désastreux sur le commerce autrichien et une panique financière générale règne en Galicie, où les banques ont déjà remboursé plus de \$40,000,000 à des dépositeurs nerveux.

Les plénipotentiaires turcs.

Constantinople, 9. — Il a été officiellement annoncé, ce soir, que Zeli Bey, ministre de la marine, Recitli Pascha, ministre de l'agriculture, et Osman Nisami Pascha, ambassadeur en Allemagne, ont été nommés, plénipotentiaires à la conférence de la paix qui se tiendra à Londres, le 13 décembre.

Les délégués partiront pour cette ville, demain.

L'attitude de la Russie

Saint-Petersbourg, 9. — Les préparatifs militaires de l'Autriche, le discours du chancelier impérial alle-

mand au Reichstag et le renouvellement de la Triple Alliance, n'ont pas fait changer l'attitude de la Russie, sur la question des Balkans. Dans les cercles diplomatiques, on interprète les divers incidents qui ont marqué l'attitude de l'Autriche, par le désir bien naturel de celle-ci, de sauvegarder ses intérêts et son prestige, devant l'influence grandissante de Slavdom, son objet immédiat étant d'obliger la Russie à désavouer les Serbes dans leur ambition d'avoir un port de mer sur l'Adriatique.

On fait remarquer que la Russie, tout en laissant le cabinet de Vienne prendre des mesures légitimes de défense, est aussi obligée de sauvegarder ses propres intérêts et de maintenir son prestige. On constate aussi que la Russie ne peut pas désavouer ce qu'elle n'a jamais réclamé, et qu'elle a déjà fait tout en son pouvoir pour restreindre l'ambition des Serbes.

C'est l'opinion générale à St-Petersbourg qu'il n'y a pas une très grande différence entre le peu que demande la Serbie et tout ce que l'Autriche est prête à lui concéder, et que la diplomatie autrichienne ne peut pas attendre d'un grand pouvoir comme la Russie, tout ce qu'elle semble demander.

L'on ne croit pas, dans les cercles officiels, que l'Autriche aura recours aux armes pour justifier ses prétentions.

## UN AN DE PENITENCIER

TELLE EST LA SENTENCE PORTÉE CONTRE UN VOLEUR DE WINNIPEG.

Winnipeg, 9. — John McLeod qui fut arrêté à Dundas, par la police de Manitoba, sur l'accusation d'avoir volé la commission des éleveurs du Manitoba, a été condamné par le magistrat MacDonald, à un an de pénitencier, à une audience particulière de la Cour de Police.

## La réforme de l'armée française

M. JAURES PROPOSE UN PLAN QUI, D'APRES LUI, CONSTITUERAIT UNE NOTABLE AMELIORATION

Paris, 9. — Au cours de la discussion à la Chambre des députés, de la loi présentée par le gouvernement pour doter l'armée territoriale d'un nombre suffisant d'officiers, M. Jaures s'est révélé dans un nouveau rôle d'expert en questions militaires. Le leader socialiste proposa, au lieu de la loi gouvernementale, un plan destiné à abolir la distinction qui existe entre l'armée active et la réserve. D'après ce projet, tous les hommes âgés de 21 à 25 ans, seraient soumis ensemble à un service de six mois, et en outre à des périodes régulières d'exercices. Les officiers seraient recrutés pour un tiers dans l'armée régulière et pour deux tiers dans le civil.

M. Jaures prétend qu'ainsi l'armée serait rendue partie intégrante de la nation, au lieu d'être une organisation séparée comme à présent. Il fit remarquer qu'en cas de guerre, l'Allemagne pourrait mobiliser 1,200,000 hommes, tandis que la France ne pourrait en mettre sous les armes que 900,000.

M. Jaures fit ensuite l'éloge des traités d'arbitrage, puis il parla de la sensation créée par la déclaration récemment faite par M. Bonnevieux que 80,000 Français échappaient au service militaire ou le désertaient. Il fit remarquer que l'Allemagne ne faisait plus connaître, depuis 1903, le nombre d'Allemands qui étudiaient le service militaire, époque à laquelle ce nombre s'élevait à 130,000.

## ILS SUBIRONT LEUR PROCES

TROIS INDIVIDUS QUI JOUAIENT DU PISTOLET, DEVONT REPONDRE DE LEURS ACTES.

Toronto, 9. — Sur la preuve présentée par John E. Bell, un fermier, en Cour de Police, aujourd'hui, James Latimer, Norman Ryan et Robert McCue, ont été renvoyés en Cour Criminelle sur l'accusation d'avoir tiré du revolver avec intention de blesser.

Bell témoigna que le 23 novembre, près de Illington, il vint en collision avec deux motocyclistes et que les propriétaires des machines lui tirèrent plusieurs coups de revolver, dont une balle atteignit son cheval.

Les trois accusés ont été condamnés, la semaine dernière pour vol.

## AU BAGNE

Chatham, Ont., 9. — Nelson Parker un nègre condamné à passer quatre années au pénitencier de Kingston, pour vol de grands chemins, a été conduit à cette institution par la suite d'un vol de \$100,000, cet après-midi. L'action des policiers fut précipitée par une tentative que fit le prisonnier, il y a quelques jours de s'échapper.

## L'INTRONISATION DE Mgr McNEIL

IL AURA LIEU A TORONTO, LE 22 DECEMBRE.

Toronto, 9. — L'archevêque McNeil sera intronisé dans la cathédrale St-Michel, dimanche, le 22 décembre. Il partira de Vancouver pour arriver ici la veille de son installation. Plusieurs membres éminents du clergé se proposent d'assister à la cérémonie qui sera très imposante.

## TEMPÊTE SUR L'ATLANTIQUE

UNE VIOLENTE TEMPÊTE A BALAYÉ LES ENVIRONS DU CAP COD. — PLUSIEURS NAVIRES A LA COTE.

Chatham, Mass., 9. — Un vent soufflant en tempête du nord-ouest a balayé Cape Cod, aujourd'hui, et désemplé un certain nombre de bateaux côtiers. Le cutter du revenu et les bateaux de sauvetage ont été mis à l'épreuve pour la première fois. Trois schooners, qui se rendaient dans le nord, ont été jetés à la côte, deux d'entre eux ont perdu leurs voiles.

Plus tard, le cutter du revenu a aidé les schooners à rentrer au port. Le schooner Lizzie D. Small, chargé de bois de charpente, avait jeté l'ancre au large de Monomoy Point; il fut remorqué au port par le cutter du revenu.

## LES DIAMANTS DE DUBLIN

ENLEVÉS MYSTÉRIEUSEMENT EN JUIN DERNIER, ILS AURAIENT ÉTÉ REMIS EN PLACE ON NE SAIT COMMENT.

Londres, 9. — On rapporte que les diamants de la couronne irlandaise, qui avaient été mystérieusement enlevés de Dublin Castle, en juin ou juillet dernier, ont été remplacés, on ne sait comment, dans leur position première. A plusieurs reprises des rapports erronés, annonçant le retour des diamants à Dublin Castle. Les diamants en question sont ceux dont on se servait dans les cérémonies d'investiture de l'ordre de St-Patrick et sont évalués à \$250,000.

## LE TORONTO RAILWAY

LES RECETTES DU MOIS DERNIER ONT ÉTÉ DE \$455,855.

Toronto, 9. — Le trésorier de la ville, Cody, a reçu de la Toronto Railway Company, un chèque de \$45,151, pourcentage dû à la ville sur les recettes pour le mois dernier, qui ont été de \$455,855.

C'est un surplus de \$6,553 sur la somme payée en novembre 1911, et un surplus de \$46,731 sur les recettes de la Compagnie pour le même mois en 1910.

## L'OPTION LOCALE

Toronto, 9. — Les contestations pour l'option locale, seront décidées dans 101 municipalités, au prochain élections de janvier.

Sur ces contestations, 80 sont amenées par des clubs de tempérance, dans un effort pour mettre les règlements en force, tandis que 21 ont pour objet de rappeler des règlements, mis en force depuis trois ans ou plus.

Dans plusieurs des villages, le vote a déjà été pris, les règlements ayant la majorité mais ne pouvant pas être enregistrés la majorité des trois-cinquièmes, tel que spécifié dans les statuts de l'Ontario.

## CARTES Professionnelles

AVOCATS

Beique, Beique & Beique

AVOCATS

CHAMBRE 720

EDIFICE TRANSPORTATION

TEL. MAIN 1019

Mrs. F. L. Beique, K. C.; D. G. J.

L. J. Beique, L. O. B.

F. A. Beique, B. C. L.

GOVIN, LEMIEUX, MURPHY, BERARD & PERRAULT

Avocats et Solliciteurs

Edifice de la Banque de Québec Montréal

Mrs. L. Govin, C.R. Hon. R. Lemieux, C.R.

M. R. Murphy, C.R. L. F. Berard, C.R.

Ant. Perrault, L.L.L. J. H. Dillon, B.C.L.

Geoffrion, Geoffrion & Gussion

AVOCATS ETC.

No 97 rue St-Jacques

Edifice de la Banque d'Hebclaga.

Vicior Geoffrion, C. R. M. P.

Alfred Geoffrion, C. R.

Vicior Gussion, C. R. Phone Main 19.

Perron, Taschereau, Rinfret, Genest, Billette & Pilmsoil

AVOCATS

EDIFICE DE LA BANQUE DE QUEBEC

11 PLACE D'ARMES

TEL. MAIN 3200-3261-3262.

NOTAIRES

PLACEMENTS D'ARGENT

ACHATS DE CREANCES

SUCCESSIONS

TEL. EST 3299

R. GRAND MAISON, L.L.L.

NOTAIRE

Bureau: Chambre 17

Bâtisse "La Patrie" Montréal.

Bureau du soir 878 Ave. Laurier Est.

Tél. St-Louis 6441.

## LE PROCES DES DYNAMITARDS

E. E. PHILLIPS, L'UN DES ACCUSÉS, EST ENTENDU DANS SA PROPRE CAUSE.

Indianapolis, 9. — Pour avoir voté pour la réélection de John J. McNamara, comme secrétaire de la convention de la International Association of Bridge and Structural Iron Workers, à Milwaukee, en septembre 1911, cinq mois après l'arrestation de McNamara, Edward E. Phillips, de Syracuse, N.Y., un des quarante accusés dans la conspiration de la dynamite, a été soumis à un examen sévère, par le gouvernement aujourd'hui.

Phillips parla de plusieurs lettres qu'il envoya à McNamara, comme secrétaire de l'union locale de Syracuse, mais il nia qu'elles eussent aucun rapport avec les explosions alors projetées.

"Oh était McNamara, lorsque vous avez voté pour lui, demanda le district attorney, C. W. Miller, à l'accusé?"

"En Californie, dans une prison, répondit Phillips.

"Avez-vous cherché à savoir s'il était réellement coupable du meurtre dont on l'accusait?"

"Je ne savais pas alors qu'il fut accusé du meurtre. Je croyais que c'était pour la dynamite et je ne savais que ce que les journaux m'avaient appris."

"Néanmoins, vous avez voté pour le réélecteur de l'Union?"

"Oui."

La charge contre Phillips est basée sur des lettres datées de Brewerton, N.Y., et que la police juge très compromettantes.

## BANQUET A JAMES BRYCE

LES MEMBRES DU CENTENAIRE DE LA PAIX LUI OFFRI- RONT UN DÎNER D'ADIEU.

New-York, 9. — Les citoyens de New-York, membres du comité américain, pour la célébration du centenaire de la paix, entre les peuples de langue anglaise, en 1914-15, ont annoncé aujourd'hui le programme de la réception, suivie d'un banquet, qui sera faite, vendredi prochain, à l'hôtel Astor, à James Bryce, ambassadeur de la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, et qui vient de démissionner. Alton P. Parker, président et Joseph H. Cloutier, ancien ambassadeur en Angleterre, sera au nombre des orateurs.

## FEUILLETON

du "CANADA"

LA CROISÉE  
DES CHEMINS

Par Henri BORDEAUX

(Suite) No. 102

— Papa, annonça-t-il.  
Claire gronda en riant :  
— Tu pourrais prévenir.  
Le gamin posé, il regarda sa sœur  
bien en face, et fut satisfait de son  
examen :  
— Allons, tu as bonne mine. L'air  
de Volonté te convient.

— Je n'en suis pas si sûr que ça,  
fit-elle avec une petite moue de pro-  
testation.

— Si, si, tu es toute rose ; à Paris  
tu devais jaunir.

— Ce n'est pas vrai ; j'étais très  
jolie.

— Dis-moi que tu ne regrettes pas  
Paris.

— Je m'habitue. Il faut bien. Plus  
tard, je serai peut-être très gaie moi  
aussi, comme Julien qui s'est trans-  
formé, comme Gérard qui est si bon  
garçon. Ils s'étaient d'ailleurs et m'arran-  
geaient une existence dont j'aurais  
mauvaise grâce de me plaindre.  
Ils viennent me chercher ce  
soir ; tu les verras.

Elle se levait de son sort, mais ses  
yeux étaient pleins de larmes. En le  
revoyant, elle se souvenait davan-  
tage. L'éloignement, la force du pas-  
sé, son honnêteté, sa santé la soule-  
vaient : elle avait bataille gagnée.

— C'est très bien, déclara-t-elle.

Et ce serait tout. Leurs secrets  
échangés, ils n'en reparleraient jamais  
plus. Un jour d'autrefois, une jeune  
fille, les bras chargés de fleurs, reven-  
ait de cette même Sylvie-Bénite à  
Colletière. Elle se défilait de son frè-  
re, quand, à demi brisé, il avait quit-  
té Paris, un peu à cause d'elle, pour  
la protéger. Ne l'avait-il pas défen-  
due ? Se rappelait-ce retour, elle  
sourit à Pascal doucement, et il a-  
cheva de se rassurer.

— Maintenant, va vite rejoindre Hen-  
riette, recommanda-t-elle. Elle nous  
suit avec Germaine et Pierrot, et la  
bonne.

Comme il s'écartait en effet, elle  
ajouta :

— Envoie-moi, les deux poses, et  
aussi la bonne. Et sois gentil, très  
gentil. Je t'ai rassuré, tu sais. Elle  
en avait besoin.

Lui seul pouvait comprendre l'allu-  
sion. Il ne répondit rien, mais hâta  
le pas. Et même, au bout de l'ave-  
nue, le sentier descendant une courbe,  
il courut comme un jeune homme.

Dans les arbres il avait aperçu le  
second groupe qu'il eût bientôt re-  
joint.

Pierrot et la petite Germaine qui  
était sa filleule lui firent fête. Hen-  
riette s'était arrêtée le cœur bat-  
tant, les jours colorés, ses yeux  
craintifs posés sur lui avec une at-  
tention qui était presque de l'anxiété.  
Il écarta les enfants qui lui embar-  
raçaient les jambes pour venir d'a-  
bord à elle.

— Avez-vous peur de moi ?

— Un peu. Vous arrivez à l'impro-  
viste. Il ne se passe rien ?

— J'avais envie de vous revoir, et  
voilà tout ; de vous revoir sans atten-  
dre.

— Ah ! vous me tranquillisez. Vous  
savez, je m'inquiète si vite.

Il expédia les deux petites en avant,  
sous la conduite de la bonne, et il  
passa affectueusement son bras sous  
celui de sa femme. Lentement, ils  
prirent l'avenue jusqu'à la table ron-  
de, puis un sentier où ils aperce-  
vaient, sous les branches, le groupe  
qui les précédait.

— Je m'ennuyais de toi, expliqua-t-  
il, de Pierre et de Michel.

— N'est-ce pas vous qui avez voulu  
notre départ ?

— Oui, nous nous sommes mal quit-  
tés. Regarde-moi.

De nouveau, ils suspendirent leur  
marche. Elle leva sur lui, pour lui  
obéir ses yeux si francs, d'une beauté  
surnaturelle parce que toute l'âme s'y  
réflétait comme un visage dans une  
eau transparente qu'aucune impureté  
ne trouble.

— J'aime tes yeux, dit-il.

Brusquement elle inclina la tête,  
l'appuya à l'épaule de son mari et  
pleura.

— Qu'as-tu, ma chérie ?

— Rien. Je suis contente de ton re-  
tour.

— Sois sans inquiétude, Henriette.  
Tu peux avoir confiance.

— Vraiment ? murmura-t-elle en se  
redressant.

Avec autorité il répéta :

— Oui, tu peux avoir confiance.

Il la reconnaissait pareille à sa  
mère, incapable de se reprendre, ca-  
pable des plus complètes générosités.  
Pourquoi ne l'avait-elle mieux com-  
prise, mieux aimée ? Elle avait sou-  
ffert sans se plaindre, mais elle croyait  
en lui, elle l'attendait. Et de tant de  
loyauté et de tendresse une chaude  
clarté jaillit.

— Il ne faut plus l'éloigner de moi,  
répéta-t-elle. Nous vivrons très près l'un  
de l'autre. Je ne t'ai pas rendu as-  
sez heureux. Je ne veux plus voir en  
suaire que j'ai vu passer sur ton  
visage.

La session provinciale  
La France économique  
moderneLA CHAMBRE SIEGE EN COMITE GENERAL POUR ETUDIER  
PLUSIEURS BILLS D'INTERET PRIVE. — PLUSIEURS AVIS  
DE MOTION IMPORTANTS. — UNE GROSSE SEMAINE EN  
PERSPECTIVE.(De notre correspondant parlementaire)  
Québec, 9 — La première séance de  
la semaine a commencé à huit heures  
ce soir. Il y avait bon nombre de dé-  
putés. La chambre a longuement sié-  
gé en comité général pour étudier di-  
vers bills d'intérêt privé. Quelques-  
uns ont subi leur dernière phase à  
l'assemblée législative et d'autres sur  
lesquels le comité a rapporté pro-  
grès.

Il y a eu présentation de plusieurs  
bills publics d'une nature assez im-  
portante. On signale également des  
avis de motion de la part du minis-  
tre qui ne manquent pas d'intérêt.

On semble se préparer à faire une  
grosse semaine.

On remarque dans la présentation  
des bills publics celui de l'hon. M.  
Désautels à l'effet d'établir le bureau  
des statistiques de Québec, celui de  
Sir Lomer Gouin établissant à Mon-  
tréal la résidence du Juge du District  
de Beauharnois, celui de l'hon. M.  
Charon amendement du code municipal re-  
lativement à la voirie pour changer le  
mode d'emprunt et un autre de  
Sir Lomer Gouin pour donner le  
droit de subdivision à une partie  
d'une des subdivisions électorales de  
la ville de Montréal qui avait été  
omis lors du remaniement de cer-  
tains comités à la dernière session.

Parmi les avis de motion comparant  
des mesures d'intérêt public il y  
en a un de l'hon. M. Désautels à l'ef-  
fet d'amender la loi de l'instruction  
publique, un de Sir Lomer Gouin  
pour amender les statuts relatifs  
concernant le service civil, un troi-  
sième de l'hon. M. Mackenzie con-  
cernant les automobiles, un quatri-  
ème de l'hon. M. Taschereau pour abo-  
lir les ponts et barrières de péage à St-  
Hyacinthe.

La Chambre a adopté en troisième  
lecture, après quelques discussions en  
comité général, le bill relatif à la  
charte des administrateurs de l'uni-  
versité Laval à Montréal, de manière  
à lui autoriser à emprunter des de-  
niers pour la construction d'édifices  
scolaires et pour autres fins. MM.  
Provost et Lavigne ont profité de  
la circonstance pour soulever les dé-  
clarations de Sir Lomer Gouin à  
Montréal la veille, lors de la célébra-  
tion de la fête patronale, au sujet de  
l'affiliation de l'école des Hautes Etu-  
des Commerciales.

Il n'y a rien de nouveau en cela, ré-  
pond Sir Lomer, je l'ai dit il y a  
quatre ans.

Ce qu'il y a d'étonnant, reprend M.  
Provost, c'est que les députés en cette  
Chambre sont les derniers à le sa-  
voir. Sommes-nous dans les Balkans,  
ce sont des surprises stratégiques ?

— Les Balkans ? reprend le premier  
ministre, le député de Montmagny  
pourrait peut-être donner des rensei-  
gnements, alors. (Rires).

## Lettre d'Ottawa

(suite de la page 3)

ment, l'accusation est trop mesquine  
pour ne pas en rire.

Quelques journaux conservateurs  
ont osé prétendre que c'était à la  
demande de Sir Wilfrid Laurier que  
la discussion sur le bill de la contribu-  
tion directe était remise à jeudi.

Tout au contraire, c'est à la deman-  
de de M. Borden, qui a besoin de ce  
délai pour mettre sa procédure d'ac-  
cord avec les règles de la Chambre.

Aujourd'hui, aussi, a été présenté  
à la Chambre le rapport des commis-  
saires chargés de faire une enquête  
sur la façon dont était administré le  
service civil. On se rappelle qu'alors  
qu'il était dans l'opposition, M. Bor-  
den ne se gênait pas, pour dire qu'il  
se passait des choses épouvantables  
dans les différents départements de ce  
service. Or, une enquête a été faite,  
par MM. Morine, Ducharme et Laker,  
et cette enquête n'a révélé aucun  
scandale. C'est du moins ce qui  
ressort du rapport déposé par ces  
trois commissaires enquêteurs, nom-  
més par le gouvernement Borden et  
dont les services ont coûté au pays  
la jolie somme de \$50,000.

Ce rapport, présenté cet après-  
midi à la Chambre, se résume à ceci :

« Si l'on a une réforme à faire dans  
le service civil c'est aux chefs des  
différents départements à trouver les  
points faibles. Tout ce que la Com-  
mission recommande c'est l'augmen-  
tation des salaires, de façon à avoir  
des employés plus compétents ; les  
promotions selon le mérite ; l'abo-  
lition du patronage, la mise en ré-  
gime du système de pension-  
nement, avec versements mensuels  
pendant la durée du service, la retraite  
obligatoire à 65 ans, les travaux de  
drainage exécutés par le gouvernement  
au lieu de l'être par des compagnies  
privées, l'agrandissement de l'im-  
primerie nationale et la réinstallation  
de M. R. E. Cook, ancien surinten-  
dant de la papeterie à l'imprimerie,  
incompétent et refus d'obéir aux or-  
dres donnés, et enfin abolition du pa-  
tronage politique dans les chantiers  
de Sorel, avec nomination du surin-  
tendant expert dans la construction  
des navires.

Comme réforme, vous avouerez que  
la Commission ne s'est pas fourrée, et  
comme scandales, tant promise par M.  
Borden, alors qu'il était dans l'oppo-  
sition, vous direz qu'ils sont plutôt  
rares. C'est pourtant le résultat net  
des \$50,000 donnés à MM. Morine,  
Lake et Ducharme pour faire leur en-  
quête. Décidément, M. Borden coûte  
cher au pays.

Le reste de la séance a été consa-  
crée à une attaque de l'opposition con-  
tre la destitution arbitraire de cer-  
tains magistrats de postes dans les pro-  
vinces Maritimes au cours de l'après-  
midi. Le gouvernement a répondu à  
plusieurs interpellations, dont les  
principales sont les suivantes :

L'hon. M. Lemieux a été informé  
par le ministre des Travaux Publics  
que le site choisi pour la cale sèche  
de Québec, se trouve à Lacombe,  
la rive Sud du fleuve. Ce choix a été  
fait après consultation avec la mai-  
son Godson & Mathews, ingénieurs,  
par l'intermédiaire de leur représen-  
tant, M. Wilson, qui a déclaré que  
cet emplacement était celui conve-  
nant le mieux pour une cale sèche.

Finalement, le bill autorisant les  
administrateurs de Laval à contrac-  
ter des emprunts ou obligations n'ex-  
cédant pas en tout \$125,000 pour la  
période ne dépassant pas dans chaque  
cas quarante années et au taux d'in-  
térêt que la corporation pourra dé-  
terminer est adopté.

On a adopté ensuite, en troisième  
lecture, les autres bills suivants :

Celui autorisant le barreau à ad-  
mettre M. Léon Violette, au nombre  
de ses membres après examen ; celui  
autorisant la commission scolaire ca-  
tholique de Sherbrooke à contracter  
un emprunt au moyen d'une émission  
d'obligations, il y a eu longues dis-  
cussions sur le bill présenté par le  
Dr Finnie, constituant une corpora-  
tion, The Brethren Church of the  
Province of Québec. M. Prévost de-  
mande si cette institution est assez  
importante pour l'autoriser à tenir  
un registre de l'état civil.

« Je comprends, dit Sir Lomer que  
c'est une société pour fins religieuses.  
Si nous ne les incorporons pas, ils  
se tiendront pas registres. Et c'est  
important. »

Le Dr Finnie, M. Teller ont dé-  
battu la question et finalement le  
comité a rapporté progrès. Le comi-  
té a également rapporté progrès sur  
le bill concernant The Little Nation  
River Railway Coy.

Un autre bill du Dr Finnie consti-  
tuant en corporation "The Hebrew  
Free Loan Association", a donné lieu  
à quelques observations qui ont fait  
savoir la question de la députation. Le  
comité a rapporté le bill, mais la  
Chambre a remis à la prochaine sé-  
ance son concours.

La Chambre a adopté sur division  
le bill de la Municipalité Scolaire de  
Sainte-Agnès de Lachine. M. Lé-  
tourneau a vaillamment défendu les  
bills dont il était le parrain, celui re-  
latif au testament de feu Walter Drake  
et celui concernant la Ross Realty Li-  
mited. Les deux ont été adoptés en  
troisième lecture sur division.

Il y a eu assez longue discussion  
sur une clause du bill amendement  
la charte de la ville de Longueuil, pré-  
senté par le Dr Desautels et tout  
particulièrement, sur la clause im-  
posant une taxe sur les édifices de reli-  
gion et les établissements de charité,  
pour la confection des chemins.

La clause a été biffée par suite d'un  
vote en comité général. On considère  
que c'est une exception à la loi gé-  
nérale des cités et villes. C'est M.  
Teller qui s'est d'abord opposé à  
cette clause. MM. Prévost et Laver-  
gne étaient en faveur et tout natu-  
rellement aussi le parrain du bill, le  
Dr Desautels. Sir Lomer Gouin  
s'est prononcé contre, alléguant que  
la majorité des propriétaires s'étaient  
prononcés en ce sens et le bill a subi  
sa troisième lecture et qu'il est adopté.

Un autre bill du Dr Desautels a-  
mendement la charte de la ville de St-  
Lambert a franchi sa dernière étape  
à l'assemblée législative.

Il était 11.45 pm. quand la cham-  
bre s'est ajournée à demain.

Le gouvernement a informé l'oppo-  
sition qu'un seul wagon privé, le  
"Canada", avait été acheté depuis le  
mois de l'année dernière.

Ce wagon a été acheté par le dépar-  
tement des chemins de fer, sans sou-  
mission du Pacific Canadian pour  
être mis à la disposition de Son Al-  
tesse Royale, le gouverneur général,  
et a coûté \$15,000 plus \$238 pour ac-  
cablement supplémentaire.

M. MacLean de Halifax a appris  
qu'aucune correspondance n'avait été  
échangée entre les gouvernements fé-  
déral et provinciaux depuis la fin  
de la dernière session au sujet de  
l'utilisation des crédits en rapport  
avec le bill des chemins, ce bill n'ayant  
pas été ratifié, aucune dépense d'ar-  
gent n'a été faite.

Le premier ministre a déclaré à  
l'hon. M. Lemieux que M. A. B. Mo-  
rine, avait démissionné comme pré-  
sident de la commission spéciale d'en-  
quête sur le service civil, le 1er juin,  
1912. Jusqu'à cette date, le gouver-  
nement lui avait payé \$4,300 pour ses  
services. M. Ducharme, l'autre com-  
missaire, a démissionné le 19 novem-  
bre, ayant reçu jusqu'à cette date,  
\$6,690 pour salaire et frais de voya-  
ges.

En réponse à une interpellation de  
M. Delisle, le ministre de la Marine a  
déclaré que les steamers Montcalm et  
Lady Grey seraient employés durant  
l'hiver à tenir ouverte la route du  
Saint-Laurent au Cap Rouge.

L'hon. M. Lemieux a été informé  
qu'aucune soumission pour du char-  
bon Welsh pour le chauffage des édi-  
fices publics à Montréal n'avait été  
acceptée, attendu que le surintendant  
de ces bâtiments avait déclaré que ce  
charbon ne donnait pas satisfaction,  
d'un autre côté que le gouvernement  
n'avait pas reçu de demande pour  
une réduction du prix des rails en  
acier.

De son côté, l'hon. M. Coderre a  
informé M. Pugsley que trois steamers  
avaient été commandés par le gouver-  
nement, l'année dernière. Le contrat  
pour la construction du steamer  
"Margaret" pour le département des  
douanes, a été accordé à John  
Thomycroft & Co., de Southampton,  
Angleterre, au prix de \$380,500. Les  
autres contrats ont été accordés à

DEVANT UN AUDITOIRE NOMBREUX ET DISTINGUE, M. LE  
COMTE DE ST-MAURICE FAIT UNE MAGNIFIQUE CONFE-  
RENCE SUR L'ETAT ECONOMIQUE DE NOTRE ANCIENNE  
MERE-PATRIE.

L'élite de la société montrealaise  
assistait, hier soir, dans le grand  
amphithéâtre des Hautes Etudes  
Commerciales, à l'une des plus inté-  
ressantes conférences qui nous aient  
été données à Montréal.

A la demande du conseil d'adminis-  
tration de l'Ecole, M. le comte de  
St-Maurice, directeur de l'Econo-  
miste Moderne, donnait une confé-  
rence sur "La France Economique  
Moderne". M. le comte de Saint-  
Maurice est chargé d'une mission  
spéciale en Amérique, par le gouver-  
nement français.

Nous publions, demain, un rap-  
port complet de la belle et instructive  
étude du conférencier.

Certaines parties de la conférence  
ont été très applaudies, celles, par  
exemple, où il a fait allusion, en ter-  
mes émus, aux liens qui rattachent  
le Canada à l'ancienne mère-patrie,  
et quand il a rappelé l'œuvre des dé-  
couvres de la Nouvelle-France,  
comparée à l'œuvre que poursuivent  
raillamment, aujourd'hui, les sol-  
dats et les missionnaires, au Maroc  
et dans toutes les parties de l'Afri-  
que.

William Beardmore & Co., d'Almair,  
Ecosse, pour \$291,000 et à la Colling-  
wood Shipbuilding Co., pour \$315,-  
000. La commande pour la construc-  
tion du steamer "Dollard" pour le dé-  
partement de la Marine, a été donné  
à la Kingston Shipbuilding Company,  
au prix de \$150,000.

Les autres soumissions reçues ve-  
naient de la compagnie Pontbriand,  
de Sorel P.Q., \$140,000 (soumission  
réf.); Flemming & Ferguson, Sim-  
pson, Toronto, télégramme reçu seule-  
ment et après l'expiration du temps  
fixé pour la réception des soumis-  
sions \$165,000, Polson Iron Works,  
Toronto, \$199,331.

La construction d'un remorqueur  
pour le département des Travaux  
Publics a été confiée à la Polson  
Iron Works Co., au prix de \$31,499.

La seule autre soumission reçue ve-  
nait de la compagnie Pontbriand.

En réponse à une interpellation de  
M. Sinclair, le secrétaire d'Etat a  
déclaré que la limite d'âge pour no-  
mination dans plusieurs branches du  
service civil était la suivante :

Département des douanes, service  
extérieur, 38 ans ; du dépar-  
tement des chemins de fer, 35 ans ; pour  
ceux qui n'ont pas d'expérience dans  
les travaux concernant les chemins  
de fer, 45 ans pour les hommes d'ex-  
périence. Dans le département de la  
marine, il n'y a pas de limite d'âge  
spécifiée pour le service des phares.

Demain la Chambre continuera à  
s'occuper des affaires de routine, at-  
tendu que, contrairement à ce qui a-  
vait été d'abord décidé, Sir Wilfrid  
Laurier ne répondra pas avant  
jeudi au discours prononcé par le  
premier ministre sur la politique na-  
vale du gouvernement.

Il est entendu cependant que l'a-  
journement pour les vacances de  
Noël et du jour de l'An est d'ores et  
déjà fixé au 18 décembre, c'est-à-dire  
au mercredi de la semaine prochaine.  
D'ici là, il ne sera question guère  
d'autre chose que du cadeau de \$35,-  
000,000 que le gouvernement Borden  
se propose de faire à l'Angleterre.

C'est une violation du  
traité Hay Pauncetote

(Suite de la page 3)

Les Etats-Unis ne possèdent pas la  
zone du canal lorsque le traité Hay-  
Pauncetote fut fait, ils n'ont aucun  
droit à vouloir inclure les termes du  
canal de Suez qui reconnaissent le  
droit à la Turquie, le souverain local  
aussi qu'à l'Egypte, de prendre les  
mesures qu'elles jugeront nécessaires  
pour la défense de leurs possessions.

Sir Edward continue : "Maintenant  
que les Etats-Unis sont devenus le  
souverain pratique du Canal de Pa-  
nama, le gouvernement de Sa Ma-  
jesté ne veut pas leur contester le droit  
qu'ils ont de prendre les mesures né-  
cessaires pour pourvoir à sa défense."

Le point suivant fait remarquer que  
l'exemption des vaisseaux américains  
de tout droit de péage viole la  
clause qui dit que les droits de péage  
seront répartis d'une manière "juste  
et équitable."

En conclusion, Sir Edward Grey ré-  
pète l'assertion de son gouvernement  
que les provisions contenues dans le  
traité et regardant les taxes de péage,  
viennent en conflit avec les droits du  
traité anglais, et il ajoute :

"Mais les reconnaissances que plu-  
sieurs personnes de marque, aux  
Etats-Unis, dont on donne pas mal  
de poids à l'opinion, soutiennent que  
les provisions de l'acte d'enfouissement  
qui lient les Etats-Unis. Dans les cir-  
constances, le gouvernement anglais  
est prêt à soumettre la question à un  
tribunal d'arbitrage. Mais l'arbitrage  
ne serait pas nécessaire si le gouver-  
nement des Etats-Unis voulait  
bien prendre les mesures nécessaires  
pour écarter les objections à l'acte  
que le gouvernement de Sa Majesté  
vient de mentionner."

Le Duc fut vivement applaudi lors-  
qu'il fut entendu que le gouvernement  
du nouvel édifice est en marbre et  
a été construit sous la direction de  
T. E. et W. S. Maxwell, architecte.

Remarques parmi l'assistance  
Sir Melbourne Tait, le juge en chef  
Davidson, Hon. Dr J. J. Guérin, le  
juge Charbonneau, le juge Lane,  
l'honorable sénateur Casgrain, le juge  
Greenfield, l'honorable B. Dandurand,  
Sir Gordon Johnson, H. B.  
Ames, m.p., l'échevin Poissant, U.H.  
Dandurand, E. Fabre Surveyl, J.A.  
Bonin, C.R., A. G. Ross, Percival W.  
St-George, J. Alex. Bonin, R. M.  
MacVicar, J. Reid Hyde, Thomas  
J. Dobbin, Dr F.A. Lackhart, A. Cla-  
rence Lyman, N. W. Darling, A. K.  
Holland, Mademoiselle Claire Fau-  
teux, A. D. Bornston, Stanley B. Wil-  
son, C.R. Homer, V. E. Mitchell,  
Stewart Robertson, M. Bullock,  
A. A. McComber, W. D. Lightball,  
C.R., Dr A. D. Stewart, H. Darant,  
Dr A. Stansfield, F. C. Larivière, H.  
A. Vautelot, Principal Mackay, Van-  
couver, Alfred Liberté, C. A. Ro-  
bertson, le juge Archibald, professeur  
J. D. Adams, W. B. Gilmour, Cla-  
rence J. DeSola, Madame A. Robert,  
George H. Labbé, P. B. Migneault,  
C. H. MacFarlane, Arthur Decary, le  
lieutenant-colonel R. Gardner, li-  
phonse N. Brodeur, F. A. Lallemand,  
H. Fortier, Jous, Fortier, Colin Mc-  
Arthur, le lieutenant-colonel Bony,  
W. H. Clark Kennedy, major Pater-  
son, Fred D. Lawrence, Walter H.  
Booy, H. M. Lambert, le professeur  
J. E. Lecours, le juge Trenholme,  
le lieutenant-colonel Renouf, Duncan  
Fraser, J. P. Lamarche, Norman  
Elght, Arthur H. Scott, Kenneth

musée des arts

Suite de la dernière page)

point de vue éducationnel et habituel  
l'œil de ceux qui la visitent à con-  
naître la véritable beauté des cou-  
loirs et de la forme.

C'est en l'installant aussi que le  
peuple est poussé à rechercher les  
beaux paysages environnants et à  
construire de belles résidences et à  
bien les aménager.

Dans un pays comme le Canada, où  
presque tous travaillent, il y a une  
tendance à oublier la valeur des  
œuvres d'art. Une exposition comme  
celle-ci aidera à stimuler le sens du  
beau et à rappeler au peuple qu'il  
peut faire beaucoup, sans grande dé-  
pense, pour rendre jolies les villes et  
les résidences.

Je félicite Montréal pour l'esprit d'a-  
nisme de ceux qui ont généreuse-  
ment souscrit et rendu l'œuvre possi-  
ble, et je suis content que vous ayez  
mentionné le nom de mon ami, M.  
James Ross, votre président, à qui  
l'Association doit beaucoup.

J'ai maintenant le plaisir de dé-  
clarer cet édifice ouvert et de faire  
la dédicace de la nouvelle galerie et  
Ecole des Arts de Montréal.

Le Duc fut vivement applaudi lors-  
qu'il fut entendu que le gouvernement  
du nouvel édifice est en marbre et  
a été construit sous la direction de  
T. E. et W. S. Maxwell, architecte.

Remarques parmi l'assistance  
Sir Melbourne Tait, le juge en chef  
Davidson, Hon. Dr J. J. Guérin, le  
juge Charbonneau, le juge Lane,  
l'honorable sénateur Casgrain, le juge  
Greenfield, l'honorable B. Dandurand,  
Sir Gordon Johnson, H. B.  
Ames, m.p., l'échevin Poissant, U.H.  
Dandurand, E. Fabre Surveyl, J.A.  
Bonin, C.R., A. G. Ross, Percival W.  
St-George, J. Alex. Bonin, R. M.  
MacVicar, J. Reid Hyde, Thomas  
J. Dobbin, Dr F.A. Lackhart, A. Cla-  
rence Lyman, N. W. Darling, A. K.  
Holland, Mademoiselle Claire Fau-  
teux, A. D. Bornston, Stanley B. Wil-  
son, C.R. Homer, V. E. Mitchell,  
Stewart Robertson, M. Bullock,  
A. A. McComber, W. D. Lightball,  
C.R., Dr A. D. Stewart, H. Darant,  
Dr A. Stansfield, F. C. Larivière, H.  
A. Vautelot, Principal Mackay, Van-  
couver, Alfred Liberté, C. A. Ro-  
bertson, le juge Archibald, professeur  
J. D. Adams, W. B. Gilmour, Cla-  
rence J. DeSola, Madame A. Robert,  
George H. Labbé, P. B. Migneault,  
C. H. MacFarlane, Arthur Decary, le  
lieutenant-colonel R. Gardner, li-  
phonse N. Brodeur, F. A. Lallemand,  
H. Fortier, Jous, Fortier, Colin Mc-  
Arthur, le lieutenant-colonel Bony,  
W. H. Clark Kennedy, major Pater-  
son, Fred D. Lawrence, Walter H.  
Booy, H. M. Lambert, le professeur  
J. E. Lecours, le juge Trenholme,  
le lieutenant-colonel Renouf, Duncan  
Fraser, J. P. Lamarche, Norman  
Elght, Arthur H. Scott, Kenneth

musée des arts

Suite de la dernière page)

point de vue éducationnel et habituel  
l'œil de ceux qui la visitent à con-  
naître la véritable beauté des cou-  
loirs et de la forme.

C'est en l'installant aussi que le  
peuple est poussé à rechercher les  
beaux paysages environnants et à  
construire de belles résidences et à  
bien les aménager.

Dans un pays comme le Canada, où  
presque tous travaillent, il y a une  
tendance à oublier la valeur des  
œuvres d'art. Une exposition comme  
celle-ci aidera à stimuler le sens du  
beau et à rappeler au peuple qu'il  
peut faire beaucoup, sans grande dé-  
pense, pour rendre jolies les villes et  
les résidences.

Je félicite Montréal pour l'esprit d'a-  
nisme de ceux qui ont généreuse-  
ment souscrit et rendu l'œuvre possi-  
ble, et je suis content que vous ayez

## Chaussons en Futre et Claques de 1ère Qualité

C'est le bon temps pour vous de venir vous chauffer chaudement à de bonnes conditions chez

**A. S. LAVALLEE**  
101 BLVD. ST-LAURENT

## D'OU VIENT CE BIJOU ?

DEUX INDIVIDUS ARRETES AU MOMENT OU ILS ESSAYAIENT DE VENDRE UNE MONTRE DE PRIX, DE PROVENANCE DOUTEUSE.

Surpris au moment où ils essayaient de vendre un bijou, hier soir, les nommés John Cameron et Peter Derward ont été arrêtés par les détectives Lejage et Gorman.

Le bijou, une belle montre d'or à double boîtier, avec chaîne et bracelet du même métal, n'a pu être que volé par les deux individus, car questionnés au sujet du bijou, les deux hommes ont une version tellement différente sur sa provenance qu'aucun doute n'est possible.

Cameron et Derward comparaitront ce matin devant le magistrat de police.

## UN QUARTIER POPULEUX

L'ECHEVIN R. HOULE PROPOSE AU CONSEIL QUE LE QUARTIER ST-DENIS SOIT DIVISE EN DEUX.

M. l'échevin R. Houle, tel qu'il l'avait annoncé il y a quelques temps, a proposé hier au Conseil qu'un amendement soit inclus dans le bill de Montréal, de façon de diviser le quartier St-Denis en deux parties. La ligne de division serait la voie du C.P.R. la partie nord devant porter le nom de quartier St-Edouard, la partie sud celui de quartier St-Denis.

M. l'échevin Houle explique que le quartier qu'il représentait, comptait actuellement 12,800 électeurs, et qu'avant longtemps ce chiffre serait porté à 15,000, ce qui est beaucoup plus que les autres quartiers de la ville.

M. l'échevin Larivière fit remarquer que dans le bill de Montréal, on avait inséré une clause autorisant le Conseil à faire une redistribution des quartiers quand bon lui semblerait.

M. l'échevin Ward proposa que la motion de M. Houle soit référée au Comité de Législation. M. l'échevin Houle répondit que ce serait tout le projet, car la discussion du bill de Montréal devant avoir lieu mercredi, le Comité de Législation n'aurait pas le temps de l'étudier avant la discussion du bill.

L'amendement de l'échevin Ward fut néanmoins adopté par 14 voix contre 9.

Ont voté pour : les échevins L. A. Lapointe, M. Lapointe, Ward, Proulx, Boyd, Garneau, Monahan, Clément, Bastien, Drummond, Morin, Fraser, Strand et McDonald.

Ont voté contre : les échevins L. Larivière, Mayrand, Turcot, Larivière, Séguin, Giroux, Poissant et Judet.

Essayez les cigares "Clear Havana" Perfectos de Fortier-deux pour 25c.

Rochefort, 9 — Le sous-marin "Volta", immobilisé depuis son accident, effectuera prochainement des essais.

Paris, 9 — Un double suicide au revolver a été découvert dans une chambre d'un hôtel de la rue de Rivoli. Les deux personnes étaient deux personnes appartenant à la bonne société anglaise, une dame d'environ 35 ans et le capitaine Willis, venant de Londres. Les corps ont été transportés à la morgue.

## LES PERSONNES SUJETTES A LA MIGRAINE

ou autres formes du Mal de Tête, évitez ces souffrances accablantes, irrégulières, avec maux de cœur, vomissements, malaise général, — qui font de la vie un martyre, — en faisant usage des

**Cachets Gauvin**  
CONTRE LE MAL DE TÊTE.



Soulagement en quelques minutes et rapide guérison, ainsi que l'attestent des milliers de personnes reconnaissables à ce remède scientifique de leur retour à la santé.

Chez Monsieur Gosselin, de ma seule servie depuis plusieurs années des Cachets Gauvin contre le Mal de Tête, l'effet a toujours été rapide, à ma grande satisfaction. Hame Veau, Québec, Minard, Lowell, Mass. En vente partout : 25 cts la boîte. J.A.E. Gauvin, Pharmacien-Chimiste, 850 rue Ste-Catherine-Est, Montréal.

## CHEZ LES OUVRIERS

L'Union Typographique Jacques-Cartier No 145 a tenu son assemblée régulière, samedi soir, le 7 du courant. Il y avait salle comble et l'assemblée fut fort intéressante. Les membres ont appris avec peine le décès d'un de leurs confrères, M. Adolphe Légaré, décédé depuis leur dernière assemblée. Ce membre s'est toujours tenu en règle avec l'Union et, par ce fait, a droit, à son décès, à la prime de \$400.00 donnée par l'Union Internationale à tout membre qui est en règle avec l'union depuis cinq années consécutives. Chaque comité a donné un rapport satisfaisant démontrant que l'Union marche toujours de progrès en progrès. On a pu constater que, malgré les fortes dépenses occasionnées par la mouvement pour la dernière augmentation de salaires, les fonds se relèvent rapidement. Après quelques remarques et l'expédition des affaires de routine, les membres se sont retirés satisfaits de la manière dont les choses se passent aux assemblées. La prochaine assemblée aura lieu le 4 janvier 1913.

A une assemblée subséquente, l'Union adopta une résolution qui fut proposée par les confrères Adolphe Légaré et O. Grandmaison à l'effet que cette Union endosse énergiquement les plaintes formulées à la convention des maîtres-imprimeurs au sujet de la concurrence qui leur est faite par certaines maisons qui, par le fait d'être subventionnées par le gouvernement et exemptées de taxes par les municipalités, se trouvent en état d'exécuter les travaux d'imprimerie à un prix tel que les établissements qui paient des salaires raisonnables à leurs employés ne peuvent égaler et que le gouvernement et les municipalités soient informés de l'emploi que l'on fait de ces générosités, leur demandant s'ils ne pourraient pas faire cesser cet état de choses.

A une assemblée du Club ouvrier de Rosemont, tenue sous les auspices du club de propagande ouvrier, on s'est spécialement occupé de donner plus d'initiative, plus de vie à l'association. Les orateurs ont été MM. J. Hénauld, président; H. Dery, président du club ouvrier de Maisonneuve; A. Meert, secrétaire du même club; O. Desjardins, Dr Millet, G. Martel, Dr Larose, D. McAvoy, C.R., et autres.

L'union des maçons tiendra, ce soir, une assemblée spéciale, au Temple du Travail. Il s'agira de régler la question des livrets, dont un certain nombre manquent encore.

C'est ce soir que les ferblantiers-couvresseurs feront l'élection de leurs officiers.

Le comité général du parti ouvrier a vivement dénoncé, à son assemblée d'hier, les tactiques employées par certains politiciens, aux dernières élections municipales. Pour éviter tout malentendu, on nous prie de publier ce qui suit :

Tous les électeurs nouveaux doivent prêter serment, personnellement, devant un juge de paix. Cette formalité est absolument gratuite.

Ils peuvent se présenter, pour prêter ce serment, aux endroits suivants :

1. Au club ouvrier de la Partie Nord, tous les soirs, les mercredis et jeudis exceptés, à partir de 7 h. 30, où M. L. M. Dupont les assermentera ;
2. A la demeure de M. John Jobin, 78 rue Préfontaine, de 5 h. p.m. à 8 h. p.m. ;
3. A la demeure de M. G. R. Brunet, 836 Berri, tous les soirs ;
4. Vendredi soir, à la demeure de M. Gédéon Martel, 331 Chambrault.

Les listes seront closes le 20 courant.

On nous prie d'annoncer qu'il est absolument faux que la grève des mineurs d'ouïe soit terminée. Les organisateurs de la grève nous annoncent qu'ils n'ont fait aucune concession et qu'ils n'en feront aucune.

## A L'HOPITAL STE-JUSTINE

CETTE INSTITUTION DEMANDE A LA VILLE DE LUI VENIR EN AIDE.

L'hôpital Ste-Justine a adressé une requête au Conseil de Ville, demandant que la cité lui accorde une subvention de \$5,000. La lettre dit qu'en 1911, 406 malades ont été traités, 282 interventions chirurgicales ont été faites, 4,774 consultations et 3,428 ordonnances ont été obtenues. Le nombre de lits est de 34 et est insuffisant.

## FRAPPE PAR UN TRAMWAY

UN JEUNE GARÇON RECOIT DES BLESSURES SÉRIEUSES.

Un jeune garçon de 13 ans, Michel Kelly, demeurant au No 147 Valois, a été frappé par un tramway du circuit Ste-Catherine, au coin des rues Jeanne d'Arc et Ste-Catherine à Maisonneuve.

Le petit blessé a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, dans la voiture d'ambulance : il souffre de blessures à la tête et d'une forte commotion cérébrale.

## NOS LIEUX D'AMUSEMENTS

### THEATRE NATIONAL FRANÇAIS.

PIERRE ET THERESE  
Pièce en 4 actes, par M. Marcel Prévost.

Voilà une œuvre morale éminemment romanesque d'un genre qui plaît toujours, et qui a droit de cité dans le domaine dramatique. Seulement pour s'imposer ce genre doit être traité avec une réelle maîtrise. Celle de M. Marcel Prévost est à la fois adroite et enveloppante. S'il fait une grande part à l'imagination en évoquant ses personnages il la limite en les maintenant dans le cadre d'une stricte humanité. Leur origine crébrale ne les empêche pas d'être nos semblables; nos frères, des créatures aux prises avec tous les conflits de l'existence. Aussi bien, l'auteur pour suit un but moral, il a toutes les audaces honnêtes et il l'atteint à la lumière de sa conscience. Ainsi est-il tout entier dans ce nouveau drame intime comme dans ses romans, mais il dirige l'action sans se dissimuler, sa présence ne masque pas les protagonistes et laisse leur originalité intacte.

Fin, sobre, souple et suggestif le talent de M. Marcel Prévost a toujours manifesté le goût de l'écrivain pour les questions qui intéressent l'âme moderne. Il a de ce genre l'attention aiguë et la grâce. Sa façon de concevoir ses personnages, de les faire évoluer est quelquefois indirecte. Nous les voyons influencés par des sentiments plutôt que par les circonstances et souvent attardés à s'expliquer, alors qu'ils devraient agir. Mais tout d'un coup la scène éclate. Elle est belle et tragique, elle contient une idée profonde et nous dédommage amplement de notre attente.

Le dévouement en nuance est plus psychologique que dramatique. Il touche profondément et fait penser. "Pierre et Thérèse" est une œuvre sympathique et douloureuse; elle a des nerfs et du cœur; elle est réaliste et sait sourire à l'occasion; enfin, c'est une œuvre rare, qui obtint à Paris un très gros succès et qui hier, à Montréal a été longuement applaudie.

Nous devons féliciter la Direction du National de ce nouveau spectacle qui vient après tant d'autres augmenter encore son prestige et la valeur incontestable et incontestée de sa troupe.

L'interprétation est supérieure; Mme Germaine Vahy a toute la sensibilité, tous les élans, toutes les pudeurs et toutes les ardeurs, et toute la distinction raffinée de Thérèse Dautremont. C'est une des belles créations de cette éminente artiste. M. Scheler est un Pierre Hounette dont la force vivace se dissimule sous les apparences d'une correction toujours irréprochable. M. Lombard est, sans cesse, de réalisation exact, d'humanité profonde, sous son extérieur pittoresque dans le rôle de l'honnête ivrogne Couderque; M. Demons, en jouant Duzé manifeste tous les dons d'une mignonne jeune fille, en qui se révèle le talent d'une brillante artiste; Mme Devoyod, personnalité avec autorité l'excellence de Mme Christiane M. Maillet a composé avec soin la figure un peu énigmatique de Maxence, il a bien rendu toutes les nuances de ce rôle; M. Pelletier est un baron Moulier charmant; M. Filion a de l'autorité dans Dautremont; Mmes Briant, Degraives, Yrvan, MM. Brain, Chanot, Robi, Gosselin, Charlot, etc., sont excellents dans leurs rôles respectifs.

La mise en scène est parfaite, bien au point, comme on n'en voit qu'au National.

De son côté, M. Goulet nous a donné un programme musical très choisi et très bien joué.

### THEATRE DES NOUVEAUTES

C'est devant des salles absolument comblées et au milieu du plus grand enthousiasme que M. Harman et ses vaillants comédiens ont interprété hier, aux Nouveautés, la très spirituelle et très comique Revue de M. Charles Duchamp "Montréal en Saison". Le succès a été complet d'un bout à l'autre, ce dont nous félicitons sans réserve l'auteur, la Direction et les Artistes.

"Montréal en Saison" est une joyeuse et agréable satire de toutes les actualités. L'auteur, en homme d'esprit et en homme de métier, n'a cherché qu'à intéresser et distraire le public. Il y a pleinement réussi.

L'interprétation féminine n'est pas moins parfaite et nous adressons tous nos compliments à Mlle Parisel qui a joué et chanté très agréablement son rôle des "Quatre Saisons". Très grand succès aussi, et bien mérité pour Mme Rhea Harman, Mlle Lefrançois, Mmes Taldy, Duzil, Lebrun et Berneles.

Les décors méritent une mention spéciale; les différents tableaux qui représentent : le Champ de Mars, la Rue Ste-Catherine, le Parc Lafontaine, l'Université Laval et le Parc Mont-Royal sont de toute beauté et du plus grand effet.

Les costumes sont d'une fraîcheur et d'un éclat dignes d'éloges. La mise en scène est admirablement réglée et très artistique.

N'oublions pas l'orchestre qui, sous la direction de M. Drouin, a impeccablement accompagné les nombreux numéros de chant dont la Revue est parsemée.

Bref, succès complet et des plus mérités pour "Montréal en Saison" que tout Montréal ira applaudir aux Nouveautés.

### AU NATIONSCOPE.

Les auteurs de la revue jouée cette semaine au Nationscope, "Paye Baptiste", peuvent être fiers du succès qu'ils ont obtenu hier soir.

La salle ne pouvait contenir une foule plus nombreuse, dans laquelle on distinguait plusieurs personnalités en vue de Montréal.

Les auteurs passent en revue tout ce qui a intéressé les Canadiens pendant cette année et ils ont su agréablement ce mélange de politique et de coutumes nationales avec de jolies chansons et des jeux de mots pimentés, le tout du meilleur effet.

Le premier acte est surtout bien réussi. C'est le meilleur des trois. Il est vraiment comique de suivre la procession des quinquennaires qui viennent vider la poche de ce pauvre Baptiste, mais c'est d'un comique rempli d'ironie, car chacun se dit : Mais c'est vrai que j'ai donné à tous ces gens et pour tous ces prétextes. L'apparition de Bourassa et de son per-

roquet, celle de Jos. Tarte et de sa femme, ainsi que la chanson des Chalets de Nécéssité, provoquent à juste titre les applaudissements. Il y a aussi Monk et ses cadenas, Nantel et ses patates, et pour clore ce bon "Café Parisien" où Baptiste Paye encore.

Comme toujours, Hamel excelle dans le personnage de Baptiste; il ne laisse passer aucune occasion de glisser des mots et expressions du terroir. Mme Ouellette fait une gracieuse comédie. Elle ne possède pas encore parfaitement son rôle et elle a été malheureuse dans ses improvisations. Mais ça se passera.

Valhubert a bien chanté ainsi que Mlle Liéne. Les chansons sont jolies et bien appropriées.

### AU PRINCESS

On joue au Princess "The Passing Show of 1912." Cette œuvre a été représentée depuis le commencement de la saison au Winter Garden à New-York. C'est une comédie musicale satirique, passant en revue les principaux événements mondiaux de l'année.

Les acteurs de la troupe du Princess remportent un véritable succès. Les décors et la mise en scène sont parfaitement réussis.

La musique fournit un entraînement qui vous enlève tout à fait. Les costumes sont des plus jolis. La danse atteint le sommet de l'art.

La scène s'ouvre sur le "Broadway" de New-York par le chant de "We've been to Europe."

Une troisième scène nous offre un grand intérêt. C'est l'histoire de Mahaba, un sorcier hindou, qui est épris d'une danseuse qu'il a capturée. Elle est placée sur un trône d'où elle domine le sorcier qui se suspend à ses lèvres pour recevoir le baiser d'amour. Il appelle sur elle les malédictions des dieux et la force à danser. Mais les dieux la protègent au moment où le sorcier veut en faire une victime en l'assassinant. Il tombe lui-même mort laissant sa proie s'échapper.

Les autres scènes se succèdent avec non moins d'intérêt.

A la fin, les auditeurs sont placés en face d'un immense jardin qui se transforme en une vue du vingtième siècle.

La vie y est intense d'entrain et de gaieté. New-York y est montré dans toute sa splendeur.

Pour ceux qui ont été dans la métropole américaine, "The Passing Show of 1912", au Princess, ne manque pas d'intérêt.

Enfin, en allant au Princess, cette semaine, nous assistons à une revue qui ne manque pas d'intérêt comme étude de mœurs.

### THEATRE GAYETY

"The flirting widow", la comédie musicale que l'on interprète au Gayety, cette semaine, ne semble pas plaire énormément aux habitués de ce théâtre. La pièce contient de jolies choses, il y a parfois de bonnes réparties, mais, au Gayety, on y va pour s'amuser et rire à gorge déployée, et "The flirting widow" n'atteint pas ce but. La comédie a le défaut de n'être pas du même genre que celles que la direction nous a données jusqu'à date.

Toutefois, si la pièce n'est pas très dans la note, il faut ajouter que ceux qui l'interprètent sont, pour la plupart, de très forts comédiens.

John Convey, dans le rôle de "Tim Reilly", et son copain Lee Barth, dans celui de "Heinrich Schultz", le grand compositeur allemand, ont su amuser l'auditoire par leurs bons mots et leurs jeux de figure vraiment extraordinaires. John Convey, c'est l'homme qui ne rit jamais, mais qui fait rire toujours.

Une mention toute spéciale à Roy Montgomery qui, sans être aussi bon comédien que les précédents, possède une fort jolie voix dont il sait nous faire goûter les charmes. James Collier est très digne et mérite des félicitations.

Du côté féminin, les sœurs Healy remportent un beau succès dans leurs chansons, Marion Blake est terrible dans le rôle de la mère et Dollie Bowen, toute ravissante de grâce et de beauté, dans "la joyeuse veuve", qu'elle joue très bien.

La scène du repas, celle de l'inter-

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

prétation si grandiose de l'Opéra de Schultz sont très bien réussies.

Il y a de jolies toilettes, de riches décors et une troupe de charmantes femmes qui nous font aimer l'œuvre interprétée, qui par elle-même vaut ce qu'elle vaut.

## Un Cadeau de Noel

Le véritable Cadeau de Noel sera un Piano de la Maison Willis.

UN KNABE "Le Meilleur du Monde." UN WILLIS "Le Meilleur en Canada."

UN NEWCOMBE "Médaille d'Or" Un Bon Vieux DOMINION

Ou, un AUTOPIANO de New-York.

Ces marques sont à votre choix dans nos nombreux salons; lequel désirez-vous avoir pour Noel?

**Willis & Co., Limited**  
580 RUE STE-CATHERINE OUEST, ANGLE DRUMMOND.  
OUVERT TOUTS LES SOIRS.



## CARTES

### MARTINEAU & PRENOUVEAU

ENTREPRENEURS-GENERAUX  
SPECIALITE: MACONNERIE  
J. B. Martineau, 227 Mont Royal Ouest.  
TEL. ST-LOUIS 1900  
F. X. Prenouveau, 1801 Ave. Du Parc,  
TEL. ST-LOUIS 693.  
Bureau 648 Berri. Tél. E. 4869.

### HORMISDAS CONTANT

ENTREPRENEUR PLATRIER  
d'Enduits Unis et Ornementés  
BUREAU: 30 STE-FAMILLE.  
Bell T64. Est 1177. 211-4-4

### HOTEL RIENDEAU

En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice. Quelques pas des escaliers et des gares de chemin de fer 56-60 Place Jacques-Cartier. J. A. THUR TANGUAY, Propriétaire. 53-4

## PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays. Pour renseignements demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION, 554 rue Université, Edifice de la Banque des Marchands, angle rue Ste-Catherine, Montréal. Phone. Up. 6474.

## Très Bon Beurre, 10c la livre

Apprenez comment avec un livre de beurre vous pouvez faire 3 livres sans employer aucune huile, ni aucun ingrédient contraire à la santé. Sur réception d'un bon postal de cinq cents centimes nous vous livrons le secret. S'adresser à Gold Ring Mix. Co., Dept. 340, St-Ephrem de Tring. Qué. Canada. 74-2-25

## JOSEPH FORTIER

FABRICANT PAPIETIER

210 NOTRE-DAME OUEST

Assortiments complets de Livres de Comptes, Journal, Grand Livre et Caisses, Impressions de toute sorte. En-Têtes de Lettres, En-Têtes de Comptes, Enveloppes. Ouvrage fait avec promptitude.

RELIURE ET RELIAGE

58-m-j-e-n

## TELEPHONES

Up. 590. St-Louis



reconnaissance de ses bienfaits en-  
vers son association.

Procurez-vous  
Les Portraits

Papineau

OU

Lafontaine

POUR 100 CHACUN

Voyez dans une autre colonne  
le coupon qui donne droit à  
cette offre avantageuse.

M. R. HOULE  
AU CONSEIL

LE NOUVEAU REPRESENTANT  
DU QUARTIER SAINT-DENIS  
EST CHALEUREUSEMENT AC-  
CUEILLI PAR SES COLLE-  
GUES.

M. Roméo Houle, le nouvel échevin  
représentant le quartier St-Denis, oc-  
cupait, pour la première fois hier, le  
siège laissé vacant par M. E. Té-  
treau, au Conseil de Ville. M. Houle  
fit son entrée aux bras des échevins  
L. A. Lapointe et Poissant et fut  
vivement applaudi par ses collègues.  
Après avoir été présenté au maire,  
il remercia en quelques mots de l'ac-  
cueil qui venait de lui être fait et  
déclara qu'il s'efforcera de travail-  
ler en harmonie avec le Bureau des  
Commissaires pour servir le mieux  
possible les intérêts de la ville et en  
particulier du quartier St-Denis.

LE CHOIX  
DES ARBITRES

LE CONSEIL REFUSE DE RATI-  
FIER CELUI DES COMMISSAI-  
RES POUR L'EXPROPRIATION  
DE LA RUE SHERBROOKE.

Le Conseil a renvoyé aux commis-  
saires leur rapport qui nommait l'ex-  
recuteur Dupuis et M. N. Dufresne  
comme arbitres dans l'expropriation  
de la rue Sherbrooke-Est.

Les échevins donnent comme raison  
de leur décision que M. Dupuis, reti-  
re une pension de \$4,000 de la ville;  
que sa santé lui permet de faire de  
grosses affaires au dehors et qu'il  
est temps de se dispenser de ses ser-  
vices. Quant à M. Dufresne, dit M.  
Lapointe, ce n'est pas un citoyen de  
Montréal, étant l'ingénieur de la ville  
de Maisonneuve.

Il n'y a eu aucune discussion à ce  
sujet au cours de la séance du Con-  
seil, hier après-midi, et cela contrai-  
nement à ce qu'on attendait.

L'AFFAIRE LAGACE

Mmes LAFLAMME ET McAVOY  
ONT FAIT, HIER, LEURS  
PLAIDOYERS EN FAVEUR DE  
L'ACCUSE.

Hier après-midi, les défenseurs de  
H. Lagace, poursuivis par la compa-  
gne de garantie au sujet de détour-  
nements commis au préjudice de la  
Banque d'Hochelaga, ont fait leurs  
plaidoiries. Mre N. K. Laflamme,  
C.R., ainsi que Mre D. McAvoy, ont  
parlé pour l'accusé; de très nom-  
breux et très importants points de  
droit ont été soulevés par les deux  
habiles défenseurs, qui ont une gran-  
de confiance de voir leur client ac-  
quitté.

LES NOUVEAUX ELECTEURS

M. l'échevin Nap. Turcot, M.P.P.,  
nous informe qu'il a fait ouvrir au  
coin des rues Laurier et St-Laurent  
un bureau où les nouveaux électeurs  
peuvent venir se faire enregistrer. Ce  
bureau est ouvert toute la journée et  
une partie de la soirée.

## France

Tel est le titre du nouveau FEUILLETON du "CANADA". Il  
commencera à être publié dans QUELQUES JOURS.

FRANCE est une HISTOIRE TOUCHANTE, admirablement écrite  
et empreinte d'une douce sentimentalité. C'est une THESE MA-  
GNIFIQUE en faveur de la puissance de l'AMOUR FILIAL sur le  
cœur d'un père.

On lira donc avec le plus GRAND INTERET ce nouveau roman.

## INAUGURATION DU MUSEE DES ARTS

SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE CONNAUGHT, ACCOMPAGNE  
DE LA DUCHESSE DE CONNAUGHT ET DE LA PRINCES-  
SE PATRICIA, PRESIDE A CETTE FETE GRAN-  
DIOSE, A LAQUELLE ASSISTE L'ELITE DE  
LA SOCIETE MONTREALAISE.

Allocution bien sentie de M. Meredith, président de l'Art Associa-  
tion et réponse appropriée du gouverneur-général. — Le nou-  
vel édifice fera honneur à la ville de Montréal et à  
l'Association.

L'inauguration du nouvel édifice de  
l'Art Association, hier soir, a donné  
lieu à un des plus beaux événements  
artistiques et mondains de la saison.  
Plus de mille personnes assistaient à  
cette brillante réception, présidée par  
Leurs Altesses Royales le Duc de Con-  
naught, la duchesse et la princesse  
Patricia. Le duc de Connaught pré-  
sida à l'inauguration du nouvel édi-  
fice et prononça un discours en ré-  
ponse à celui de M. H. V. Meredith,  
président de l'Association.

A l'arrivée du parti royal, la fan-  
fare des "Highlanders" joua le "God  
Save the King" et M. Meredith sou-  
haita au duc et à ses compagnes très  
distinguées la plus cordiale bienvenue.  
M. Meredith rappela aussi les débuts  
modestes de l'Association, lors de sa  
fondation, en 1860, dans le but de  
promouvoir et encourager les arts.  
Les difficultés auxquelles l'associa-  
tion a eu à faire face pendant ce dé-  
mi-siècle d'existence, mais l'œuvre a  
pu se maintenir grâce à des subscrip-  
tions privées.

Son Altesse le duc de Connaught ré-  
pondit en ces termes:

Discours du duc de Connaught

M. Meredith, Mesdames, Messieurs,  
Il est fort peu nécessaire que je vous  
dise le plaisir que j'ai eu en accep-  
tant de venir inaugurer votre nouvel  
édifice, car vous savez que la duchesse,  
la princesse et moi-même, nous  
sommes toujours heureux d'aider toute  
propagande qui aura pour but de  
promouvoir les arts en Canada.

Votre association peut se rappeler  
avec satisfaction ses premiers jours,  
et peut constater que son œuvre a  
atteint en grande partie le but pro-  
posé par ses fondateurs.

Vous avez un magnifique édifice,  
rempli des plus belles collections qui  
vous ont été si généreusement of-  
fertes.

Une exposition de peintures comme  
celles-ci est d'une grande valeur, au-  
pu se maintenir grâce à des subscrip-  
tions privées.

(A suivre à la page 4)

## Brutal attentat rue Dalhousie

DEUX BANDITS ASSOMMENT UNE MODISTE ET PILLENT SON  
ETABLISSEMENT.

Les attentats se font de plus en  
plus nombreux et surtout dénotent  
de la part de leurs auteurs, une au-  
dace inouïe.

Hier soir, vers 5 heures 30, deux  
jeunes gens pénétraient dans le ma-  
gasin de modiste en chapeaux de  
Mme Heelen, sur la rue Dalhousie et  
démandaient à voir des chapeaux.

Mme Heelen sans méfiance aucune  
se mit en devoir de les servir, quand  
tout à coup elle reçut un violent  
coup de poing sur la figure, suivi  
d'autres coups qui lui firent perdre  
connaissance.

Profitant de l'état d'inconscience  
de la malheureuse femme, les deux  
bandits ont fouillé dans les tiroirs  
pour sans doute s'emparer de l'ar-  
gent qui pouvait s'y trouver, puis  
prirent la fuite.

Des passants aperçurent Mme Hee-  
len, sur le plancher et appelèrent au  
secours: les constables Marion et Gi-  
guère furent envoyés par l'officier de  
service à la station No 7.

Les deux constables voyant le dan-  
ger qui pouvait résulter des blessures  
reçues par Mme Heelen, mandèrent  
l'ambulance de l'hôpital Général, où  
la blessée a été transportée: les mé-  
decins ont constaté de nombreuses  
coupures à la figure et sur la tête de  
Mme Heelen, mais aucune ne semble  
avoir beaucoup de gravité: après un  
long évanouissement la blessée est  
revenue à elle et semble se reposer.

Les détectives Gratton et Walsh, du  
bureau de la Sûreté, ont été chargés  
de retrouver les auteurs de cet inquali-  
fiable et brutal attentat.

## Un démenti des plus catégorique

LE CHEF TREMBLAY S'ELEVE AVEC FORCE CONTRE DES AR-  
TICLES TOUCHANT SA PRETENDUE DEMISSION PARUE  
DANS DEUX JOURNAUX DU SOIR.

Après lecture de deux articles parus  
l'un sur le "Star" et l'autre sur "La  
Patrie" concernant le chef Tremblay  
de la brigade des pompiers de Mont-  
réal, un de nos représentants a eu  
une entrevue, avec le chef Tremblay,  
au sujet de la teneur de ces articles,  
hier soir. Nous sommes autorisés par  
le Chef à donner le démenti le plus  
catégorique, à ce qui est écrit sur  
ces deux journaux. Le fait que le  
gouvernement de Québec ait passé  
une loi, obligeant les paroisses à se  
prémunir contre les incendies, et dé-  
crétant qu'il soit nommé un organi-

sateur pour établir ces services d'in-  
cendies ruraux, ne veut pas dire que  
ce sera le chef Tremblay qui sera l'or-  
ganisateur nommé par le gouverne-  
ment.

Jamais, nous déclarons avec énergie  
le chef Tremblay, ne s'est donné à  
comprendre, je n'ai jamais laissé sup-  
poser que je briguais la position  
créée récemment par le gouverne-  
ment: je trouve odieux, absurde  
pour ne pas dire plus les articles de  
pure invention parus à ce sujet sur  
la "Patrie" et le "Star". Je suis à  
la tête d'un département dont je  
suis très satisfait: les contrôleurs,  
les échevins, les contribuables mêmes  
sont à mon endroit dans les meil-  
leurs termes possibles, je suis con-  
tent de ma position, et quoique j'ai  
été l'initiateur du mouvement que le  
gouvernement de Québec vient de ré-  
construire d'utilité publique, et j'en  
suis très heureux, je le répète, je n'ai  
aucune idée d'abandonner ma position.  
Ces articles sont d'autant plus malicieux  
que je n'ai donné d'entrevue à  
aucun journaliste et par conséquent,  
ma démission, la nomination de  
mon remplaçant, tout cela, a germé  
et est sorti du cerveau d'un journa-  
liste en mal de nouvelles.

## Les amendements à la charte municipale

LE PROJET DU COMITE DES CITOYENS NE SERA ETUDIE PAR  
LES ECHEVINS QUE LORSQUE LE BILL DE MONTREAL SE-  
RA DISCUTE DEVANT LA LEGISLATURE, MERCREDI PRO-  
CHAIN.

Le projet d'amendements à la Char-  
te préparé par différents corps publics  
de Montréal, ayant pour but d'amé-  
liorer le système actuel d'adminis-  
tration municipale, lequel projet  
avait été communiqué au Conseil, n'a  
pour ainsi dire pas été discuté à la  
séance d'hier.

M. l'échevin L. A. Lapointe fit,  
aussitôt après la lecture de communi-  
qué, une motion à l'effet de le référer  
au Comité de Législation et à la dé-  
légation qui doit aller devant la Lé-  
gislation défendre les intérêts de la  
ville. M. l'échevin L. A. Lapointe  
donna comme raison de cette référence  
la lettre du comité des citoyens  
qui donnait un résumé très suc-  
cinct de ce qui sera présenté à la Lé-  
gislation vendredi prochain; que le  
texte régulier des amendements pou-  
vait avoir une signification tout au-  
tre du résumé qui en était communi-  
qué au Conseil.

Les échevins Clément et Larivière  
voulurent entamer la discussion, mais  
Son Honneur rappela qu'aucune dis-  
cussion n'est permise sur une motion  
de référence. M. l'échevin Giroux  
protesta contre cette décision du  
maire, mais devant les répliques s'incli-  
na.

La motion de M. l'échevin L. A. La-  
pointe fut adoptée par 25 voix contre  
3.

Ont voté pour: les échevins L. A.  
Lapointe, N. Lapointe, O'Connell,  
Ward, Prud'homme, Boyd, Garneau,  
Monahan, Clément, Létourneau, May-  
rand, Emard, Bastien, Turcot, Drum-  
mond, Morin, Martin, Fraser, Sé-  
guin, Stroud, Poissant, Vandaele,  
McDonald, Judge et Houle.

Ont voté contre: les échevins La-  
rivière, Giroux et Ménard.  
Par les amendements en question,  
le comité de citoyens propose que la  
préparation du budget annuel soit  
confiée au Bureau de Contrôle, le  
Conseil de ville ne pouvant amender

"DESJARDINS"

## Le Grand Escalier Qui conduit aux sommptueuses GALERIES D'EXPOSITION

où des foules élégantes et distinguées ne cessent de circu-  
ler, puis s'émerveillent à la vue de riches modèles exclusifs,  
artistiquement confectionnés dans toutes espèces de

## FOURRURES

à la mode  
Choix exceptionnel et immenses variétés de  
Collettertes, Manchons, Etoles, Boas, Manteaux,  
Pelisses et Paletots pour Messieurs  
ainsi que

Robes de Voitures et Descentes de Lit

(Peaux de Tigre, une spécialité)

Pour les enfants, nous avons toutes une collection de

Graçieuses Petites Fourrures

A voir, ces jours-ci, nos nouveaux "capots" en

CHAT SAUVAGE

et magnifiques pardessus en beau beaver fourré ou simplement avec

Collets en Fourrure

Chas Desjardins & Co  
130 RUE ST-DENIS  
MONTREAL

Service Anniversaire

AUCLAIR. — Mercredi le 11 courant,  
à l'Eglise de St-Polycarpe sera chanté  
un service anniversaire pour le repos de  
l'âme de l'ancien Curé Auclair, de la  
paroisse St-Jean-Baptiste, aussitôt  
après l'arrivée du train qui laisse la gare  
Bonaventure à 8.15 a.m.  
Parents et amis sont priés d'y assis-  
ter. 211-1-D

VOIES URINAIRES

MALADIES DE LA PEAU  
MALADIES VENERIENNES  
Dr G. ARCHAMBAULT  
Bureau de 9-10 a.m. TEL. EST 3993  
Bureau de 7-9 p.m. 377 St-Denis



THE HARBOUR HOTEL COMPANY

LIMITED  
JONNEY BERTHIAUX, Gérant  
Liqueurs et Cigares de 1er choix, 125  
et 127 Boulevard St-Laurent. Tél. Bell  
Est. 4610. Montréal. 203-A-D

ARGENT A PRETER

Argent à prêter sur titre, 2ème et  
3ème hypothèque et Achats des balances  
de prix de vente. S'adresser à J. J. J.  
T. & C. Co., Edifice du Crédit-Foncier,  
125 rue St-Jacques.  
Chambre 10, Montréal. Tél. Main

## DANSE

Le PROFESSEUR LACASSE a com-  
mencé ses cours au SALON ST-HUBERT,  
426 ST-HUBERT, TEL. EST 1380.

Académie de danse tout à fait privée.  
Le succès garanti à tous sans exception.  
m-j-v-a-D

Jobin, Etienne Laduz, Ernest Lehar-  
hanchon, Elie Robert Leotier, Jean  
Jules Lupat, Ernest Médani, Emile  
Nichel, Joseph Olli, Mme Quarré de  
Borg, Dominique Paoli, Louis Poull-  
guen, André Trodeux, Lucien Treu-  
vey, Marie Vander-Linder.

EUCHRE BAL

C'est jeudi soir, le 12 décembre  
qu'aura lieu le euchre et bal donné  
par Mlle Léa Clément, candidate au  
concours de popularité pour l'Assis-  
tance Publique, à la salle Ste-Quen-  
tinde, coin Vinet et Workman. Bil-  
lets en vente chez M. Ed. Gagnay,  
fleuriste, 108 Ste-Catherine Est.

## A NOS ABONNES ET DEPOSITAIRES

Afin d'assurer un  
service régulier dans  
la livraison du jour-  
nal, nous prions nos  
dépositaires et abon-  
nés de nous avertir  
lorsqu'ils ne rece-  
vront pas le journal  
avant 6.30 pour nos  
dépositaires et 7 hrs  
pour nos abonnés.

Charretier demandé  
pour faire la livrai-  
son du "Canada".

S'adresser le matin  
avant 7 heures au  
chef d'expédition.

LES DENTISTES  
GENDREAU & GENDREAU  
117 St-Denis, Coin Dorchester  
Tél. Bell Est 2016  
Dr J.S.A. GENDREAU | Dr CONRAD GENDREAU

COUPON No 4

POUR

Portraits  
Papineau  
OU  
Lafontaine

Six de ces coupons présentés  
à nos bureaux avec 10 CTS  
donneront droit à l'un de ces  
portraits.

Pour envoi par malle, ajou-  
tez 10 cts.

## COMMERCIAL PLATE GLASS

ASSURANCE COMPANY

CAPITAL

Autorisé ..... \$100,000.00  
Régistré ..... 50,000.00  
Payé ..... 10,000.00

Dépot Gouvernement.

Agents demandés.

701 EDIFICE BANQUE DE QUEBEC  
Main 2387.

I. CREPEAU, Gérant.

POUR ARRÊTER LE SANG — d'une  
écoulement, d'une écharde, ou d'une  
blessure, appliquez une pincée de

Poudre ELINGKOT

25c la boîte

chez toutes les pharmacies